RAPPORT ANNUEL

1987-1988

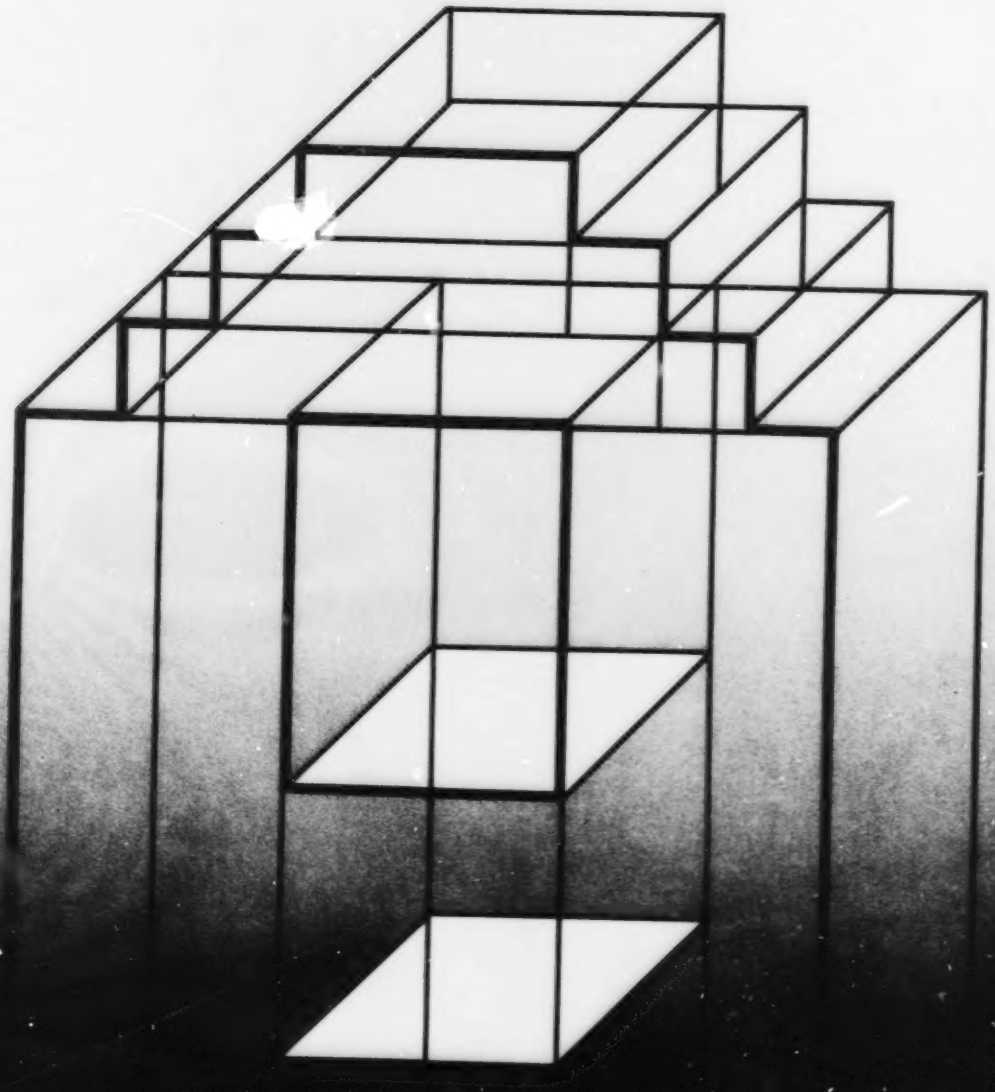

Ordre
des architectes
du Québec

89-01096/

Rapport annuel

1987-1988

1

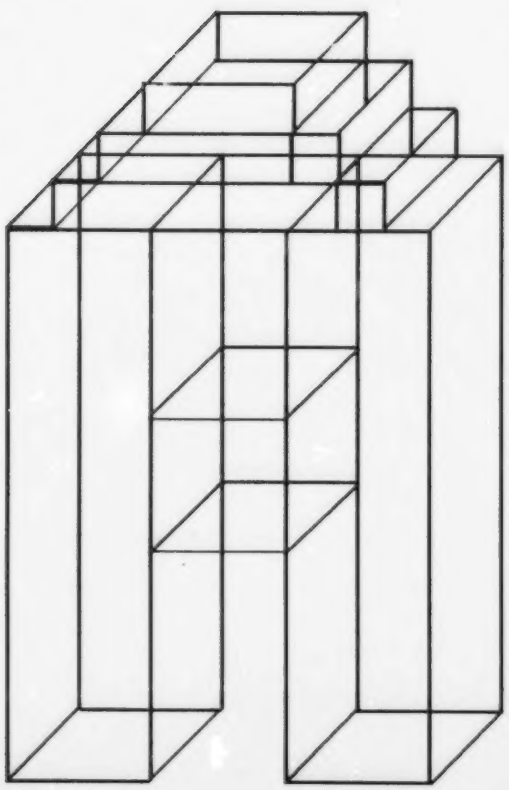

Conseil exécutif
Gouvernement du Québec

Monsieur Pierre Lorrain
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel de l'Ordre des architectes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 1988.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mon profond respect.

Le Ministre responsable de l'application des lois professionnelles

Claude Ryan

Québec, mai 1988

Ordre des architectes du Québec
1825, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal

Monsieur Claude Ryan
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

Il me fait plaisir de vous présenter le Rapport annuel de l'Ordre des architectes du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1988.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma plus haute considération.

Le Président,

Paul-André Tétreault

Montréal, mai 1988

Ordre des architectes du Québec
1825, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal

Monsieur Thomas J. Mulcair
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

Il me fait plaisir de vous transmettre le dernier Rapport annuel de l'Ordre des architectes du Québec, pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1988.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués

Le Président,

Paul-André Tétreault

Montréal, mai 1988

Table des matières

A Word from the President	4
Message du Président	5
Principales activités au cours de 1987-88	6
Membres du Bureau et Personnel du siège social	9
Répartition des effectifs	10
Tableau des membres	11
Emission des permis	12
Rapport des comités statutaires	13
Rapport des autres comités et groupes de travail	15
Etats financiers 1987-1988	23
Budget 1988-1989	34

A word from the President

The socio-political forces which have been emerging for more than a decade have the strength of a rising tide which is threatening our milieu. They are changing the way in which we select and pursue our objectives.

The interdependence between governments, businesses, unions and professional groups has resulted in shock waves which often paralyze our institutions. The inability of administrators to communicate within such an environment is the Achilles heel of many organizations.

It is therefore not surprising that the leaders of these organizations are preoccupied. They can sense the loss of control resulting from internal influences and external conflicts.

Paralysis and the inability to adapt are becoming widespread, and the credibility of our institutions diminishes as a result. For the Order of Architects, this has become a significant challenge; it is no simple matter to determine how to respond to these difficulties.

Even if the question of the evolution of society is as old as the world, the debate continues as to whether the changes which we observe are the result of ideas or physical forces. Most likely both the effects of the physical environment and the world of ideas exert their influence; they must both be taken into consideration, not only of themselves, but also as they are linked to and as they relate to each other.

The increasing complexity of the environment in which architects work obliges the Order to provide more and more additional services. If these services are not offered, then the members will be disappointed, frustrated and will lose confidence in the Order. Important choices must also be made, because our financial means are limited.

In this context, only one administrative strategy can be adopted, that of consensus. Thus, our essential role is to plan, organize, direct and control, always with a view to optimizing our human and financial resources, by obtaining a consensus on the general policies determined by the Bureau and the various commitees of the Order. Effective methods of communication are required so that the important political and administrative functions of the Order can be realized.

The challenge which faces us today is how to live in a segmented and pluralistic society. With the increase in the level of public education and awareness comes a corresponding increase in the level of expectations for each individual. Everyone seeks to speak and to be heard; we must therefore learn to live and work together. As architects, we must continue to be practical professionnals who are sensitive to our environment. It is only in this spirit of cooperation that we will successfully shape our future.

Paul-André Tétreault

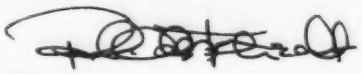

President

Message du Président

Les forces socio-politiques qui émergent depuis plus d'une décennie ont la puissance d'une marée montante qui envahit notre environnement. Elles changent la façon dont nous sélectionnons et poursuivons nos objectifs.

L'interdépendance des gouvernements, des entreprises, des syndicats et des groupes professionnels a produit des ondes de choc qui paralysent souvent nos institutions. L'incapacité des administrateurs à communiquer dans un tel environnement est le talon d'Achille d'un grand nombre d'organisations.

Il n'est donc pas étonnant que les leaders de ces organisations soient préoccupés. Ils sentent que le contrôle leur échappe à cause d'influences internes et externes conflictuelles.

L'immobilisme et la paralysie se répandent, la crédibilité en nos institutions diminue. Pour l'Ordre des architectes, c'est un défi important et la manière d'y faire face n'est pas une mince tâche.

Même si la question de l'évolution des sociétés est vieille comme le monde, on débat toujours à savoir si les changements observés ont leur source dans les idées ou s'ils sont dus à des forces physiques. Probablement que les deux ont leur influence. Il faut tenir compte de l'environnement physique et de l'environnement des idées, mais en particulier des liens qui les unissent, c'est-à-dire de la communication.

La complexification de l'environnement dans lequel évoluent les architectes pousse l'Ordre à offrir de plus en plus de services, de plus en plus onéreux. Si on ne leur offre pas ces services, les membres seront désappointés, déçus, et perdront confiance dans l'Ordre. Il faut pourtant choisir car les moyens financiers ne sont pas illimités.

Dans ce contexte, il n'y a qu'une seule stratégie administrative à suivre, soit celle du consensus. Ainsi notre rôle essentiel doit être de planifier, organiser, diriger et contrôler avec une préoccupation constante, d'optimiser les ressources humaines et financières par l'obtention d'un consensus sur les grandes orientations fixées par le Bureau et les comités. Cela nécessite des communications efficaces afin de faciliter la synergie entre les grandes fonctions politiques et administratives de l'Ordre.

Notre défi d'aujourd'hui est de vivre dans une société segmentée et pluraliste. Avec la hausse du niveau de scolarité, grandit le besoin d'amélioration du bien-être de chacun. Tous veulent s'affirmer. Il faut donc apprendre à vivre avec les autres.

Les architectes que nous sommes demeurent des professionnels concrets et sensibles à leur environnement. Ensemble nous pouvons développer notre avenir et celui de la société dans laquelle nous vivons.

Le Président,

Paul-André Tétreault

Principales activités au cours de 1987-1988

Projet de révision de la Loi sur les architectes

Les différentes poursuites devant les tribunaux pour exercice illégal ainsi que l'incapacité de circonscrire avec précision le champ d'exercice de l'architecte ont poussé l'Ordre à réviser l'actuelle Loi sur les architectes. Depuis 1984, un groupe de travail est mandaté pour proposer des modifications à la loi et un projet fut adopté par l'assemblée générale spéciale tenue dans le cadre du Congrès annuel de l'Ordre, le 23 mai 1987.

Suite à cette assemblée, des documents additionnels ont été préparés par le Groupe de travail sur la loi. Il s'agit d'une version révisée du projet qui tient compte des commentaires reçus lors de l'assemblée et d'un second texte explicatif, plus élaboré, pour présentation aux instances gouvernementales.

Les grandes lignes du projet peuvent se résumer comme suit:

- ajout de définitions;
- énoncé du champ d'exercice exclusif de l'architecte;
- énumération d'actes exclusifs que seul l'architecte peut poser;
- possibilité de pratiquer l'architecture par le biais d'une compagnie qui, elle-même, serait membre de l'Ordre;
- augmentation des amendes pour infraction à la loi;
- abolition des notions d'édifices publics et de 100 000 $;
- exception au champ exclusif pour le propriétaire qui construit pour lui-même une maison unifamiliale n'excédant pas 150 m²;
- infraction contre toute personne utilisant ou permettant l'utilisation de documents non conformes à la loi.

La protection du public

L'objectif premier de ce projet de révision de la loi est la protection du public.

L'Ordre des architectes considère que, relativement à la qualité de l'environnement bâti, l'on doit s'assurer que les intervenants agissant sur ce milieu soient ceux auxquels la société reconnaît une compétence pertinente.

Ainsi, en obtenant l'assurance d'une protection du public par l'encadrement législatif d'un champ de pratique exclusif à l'architecte, la société québécoise amorcerait l'encadrement d'un contrôle du milieu bâti qui se traduirait par une amélioration du cadre de vie de l'ensemble des membres de la société.

L'incorporation des bureaux d'architectes

Le projet de révision de la loi envisage la possibilité pour les architectes d'exercer leur profession par le biais d'une compagnie de services professionnels pour les membres qui le désirent. Un projet de règlement traitant de la question a été élaboré par le Groupe de travail sur la loi et prévoit les modalités par lesquelles l'obtention d'un permis de pratique peut être attribué à une telle compagnie. L'incorporation d'une firme d'architectes doit être plus qu'une forme de gestion d'entreprise. Les compagnies doivent être soumises à tous les règlements internes de l'Ordre au même titre que les actionnaires votants qui forment la compagnie. C'est pourquoi cesdites compagnies doivent être membres de l'Ordre des architectes. Ainsi, la protection du public demeure entière tout en permettant l'exercice de la profession par voie corporative.

Présentation à l'Office des professions du Québec

Le projet de révision de la loi ayant été adopté en assemblée générale spéciale par les membres, l'étape suivante est la présentation à l'Office des professions pour éventuelle adoption par le gouvernement du Québec.

Bien sûr, il faut être patient. Beaucoup d'étapes doivent être franchies avant l'entrée en vigueur d'un projet comme celui-là. L'Office doit tout d'abord analyser le projet pour ensuite faire des recommandations au ministre responsable de l'application des lois professionnelles.

Éventuellement, un projet de loi sera déposé à l'Assemblée nationale pour une première lecture et des commissions parlementaires peuvent être tenues avant que la deuxième lecture n'ait lieu.

L'Ordre a donc transmis au mois de janvier dernier au nouveau président de l'Office des professions, Me Thomas J. Mulcair, le projet de révision de la loi, accompagné du texte explicatif. Une réunion a été convoquée au mois d'avril au cours de laquelle l'Ordre entend défendre les modifications proposées par le projet de révision de la loi, plus particulièrement l'importance d'avoir un champ d'exercice précis.

Révision de la réglementation

En novembre dernier, le secrétaire de l'Ordre a soumis une demande à l'Office des professions du Québec en vue de modifier l'article 3.05.08 du Règlement concernant le code de déontologie. Cette demande de modification faisait suite à une recommandation du Groupe de travail sur la réglementation et à une résolution adoptée par le Bureau en vue d'exiger que l'architecte obtienne son mandat directement du maître de l'ouvrage, que l'architecte soit rémunéré à salaire ou à honoraires.

Fondée sur la protection du public, la modification vise à permettre que les conditions nécessaires à des services d'architecture de qualité soient bien remplies. Ces conditions consistent essentiellement en un degré d'automonie et d'indépendance suffisant dont doit jouir l'architecte et dans le caractère direct et personnel des rapports entre l'architecte et son client. Cette modification vise donc à préserver l'indépendance professionnelle de l'architecte et à assurer un acte professionnel désintéressé et personnel.

L'Ordre des architectes du Québec a toujours préconisé que l'architecte, comme tout autre professionnel d'ailleurs, devrait tenir son mandat directement de son client, sans intermédiaire. En effet, il lui apparaîtrait anormal et impensable qu'une personne consulte un médecin ou un avocat par l'entremise d'un intermédiaire. Il en est de même pour une personne qui consulte un architecte ou qui confie un travail à un architecte. La relation doit être directe pour que l'échange entre les deux soit fructueux. Le client doit pouvoir expliquer ses besoins et ses goûts à l'architecte et l'architecte doit être en mesure de poser les questions appropriées à son client, questions qui découlent souvent d'une réponse obtenue antérieurement de son client.

Or récemment, le conseiller juridique de l'Ordre a émis l'opinion que le règlement actuel ne prévoyait des restrictions que pour l'architecte salarié et qu'aucune limite de ce genre n'existait pour l'architecte qui exerce à son compte. Ceci veut dire que le règlement défend l'intermédiaire seulement dans les cas où la rémunération de l'architecte lui est versée sous forme de salaire alors qu'il ne défend pas la présence d'intermédiaire dans les cas où la rémunération de l'architecte lui est versée sous forme d'honoraires. En vertu de cette interprétation, un intermédiaire, non architecte, peut donc accepter par contrat de rendre des services d'architecture et les confier ensuite en sous-traitance à un architecte, en toute légalité. Cette situation vient à l'encontre du but toujours visé par l'Ordre. Le fait que la rémunération de l'architecte lui soit versée par salaire ne permet pas plus d'atteindre le but visé que si elle était versée par honoraires. Le but visé n'est pas atteint dans un cas comme dans l'autre.

Pour corriger cette situation, le Groupe de travail recommande un nouveau texte qui exige de façon générale que l'architecte tienne son mandat directement du client (maître de l'ouvrage) lorsqu'il s'agit d'un travail d'architecture, que l'architecte soit rémunéré à salaire ou à honoraires. Le nouveau texte, tout comme l'ancien d'ailleurs, permettrait cependant que les services d'un architecte puissent être retenus par toute personne qui fournit un produit fini ou un bâtiment complété et prêt à occupation, par exemple un fabricant de maisons préfabriquées, un manufacturier d'accessoires de plomberie, un manufacturier de fenêtres et un promoteur offrant des bâtiments clé-en-main.

Le texte modifié permettrait aussi que l'architecte soit engagé par le propriétaire d'un édifice ou par toute autre personne qui fournit des services professionnels autres que des services d'architecture.

Réforme administrative

Une réforme administrative a été entreprise dès le début du mandat 1987-1988 dans le but d'optimiser les ressources humaines et financières de l'O.A.Q., d'améliorer ainsi le fonctionnement du siège social et des comités et par conséquent les services aux membres et au public.

Les services

C'est ainsi que tous les services ayant trait à la pratique professionnelle (enquête, inspection, syndic et contentieux) ont mis l'accent sur une plus grande cohésion et une action mieux concertée.

Les Communications ont diversifié leur programme d'action en ajoutant aux activités internes (publications, congrès et assemblées, prix et concours, relations avec les membres) des projets d'affaires publiques et les relations de presse. Notamment, le dîner-conférence de l'architecte Félix Candela d'Espagne a connu un succès encourageant et a été bien couvert par les médias. Diverses expositions ont également été tenues dans les collèges, universités ainsi qu'à l'exposition CAO/FAO et au Salon de l'habitation de Québec. Un mémoire sur la constitution du site du patrimoine du Mont-Royal présenté au Comité consultatif de Montréal sur la protection des biens culturels. Plusieurs démarches extérieures ont été entreprises relativement aux dossiers du Comité des concours (lobbying, monitoring, etc.). Quelques projets spéciaux sont en préparation pour la prochaine année afin de porter davantage l'Ordre et les architectes sur la scène publique.

Les services administratifs ont développé et amélioré le système informatique de façon à rendre plus efficaces les services comptables, la gestion des dossiers d'Admission et du Tableau des membres, enfin, le travail clérical en général pour la production de divers documents.

La gestion financière

Une emphase a été portée cette année sur l'auto-financement de projets par le recours aux fonds extérieurs. N'eut été de l'apport financier du secteur privé, plusieurs projets qui nous ont mérité félicitations et encouragements, auraient été impossibles à réaliser à partir des seuls revenus obtenus par les cotisations des membres. Qu'il suffise de penser au succès obtenu lors du dernier congrès annuel (pour lequel les architectes n'ont eu à débourser que 22% des coûts en frais d'inscriptions). Le déjeuner-causerie de Félix Candela en est un autre exemple. D'autres viendront. Au delà de 100 000 $ ont été ainsi recueillis cette année.

Dans un monde compétitif où le dynamisme d'un organisme dépend de l'envergure et de l'efficacité de ses actions, la solution des levées de fonds et des recours à l'apport financier du secteur privé est un mécanisme rentable qu'il nous faut développer.

La restructuration

Un dernier dossier mais non le moindre a fait l'objet d'une étude sérieuse de la part des administrateurs dans le but de rendre plus efficace l'ensemble des services administratifs de l'O.A.Q. ainsi que le suivi décisionnel des résolutions du Bureau et du Comité administratif.

L'unification de deux postes-clés au sein de notre organisme, soit ceux de secrétaire de l'Ordre et de directeur administratif, s'est avéré une solution envisageable pour répondre de la façon plus expéditive que possible aux impératifs professionnels, politiques et administratifs du milieu. Un nouveau poste de directeur général et secrétaire a donc été créé pour permettre au candidat choisi d'entrer en fonction dans les premiers mois de l'année financière 1988-1989.

Siège social

Depuis plusieurs années déjà, les administrateurs de l'Ordre se penchent sur le problème du siège social. Les locaux du 1825, Dorchester ouest à Montréal ne conviennent plus aux besoins actuels de l'Ordre en termes d'organisation physique et de fonctionnement. Au cours de l'année, le Bureau a approuvé la recommandation du Comité administratif d'agrandir le siège social actuel et a décidé de procéder par voie de concours ouvert à tous les membres. La recommandation du comité s'appuyait sur une étude comparative de différentes options (réaménagement des locaux actuels, location d'espaces à bureaux, acquisition d'un terrain ou d'un immeuble) et sur une analyse financière préparée par des experts-conseils.

Un peu de petite histoire...

En 1981, le Bureau d'alors avait fait préparer une estimation et des plans préliminaires de réaménagement du bâtiment du boulevard Dorchester. Cette décision résultait de la nécessité de rendre les locaux de l'Ordre plus fonctionnels et une enveloppe budgétaire de 150 000 $ avait été votée à cette fin. Avant d'entreprendre des travaux d'une telle envergure toutefois, les administrateurs avaient jugé préférable d'examiner la possibilité de déménager le siège social et d'étudier l'opportunité et la rentabilité d'une telle option par rapport aux modifications proposées pour l'édifice actuel. En effet, le coût de ces modifications n'ajoutait pas d'une part une plus-value très élevée à la propriété et, d'autre part, la question se posait à savoir si les objectifs de promotion de l'architecture visés par l'Ordre pouvaient être le mieux atteints dans l'édifice actuel.

Le réaménagement du 1825, boulevard Dorchester ouest, selon les préliminaires fournis en 1981, représente un investissement de l'ordre de 150 000 $ (en dollars de 1981). Ces travaux constituaient à ce moment le minimum nécessaire pour améliorer l'organisation fonctionnelle du siège social et le rendre conforme aux exigences des codes de sécurité et de construction.

L'étude de location d'espaces à bureaux au centre-ville et dans le secteur du Vieux-Montréal a démontré qu'il est possible de louer à des taux de 12 à 16 $ le pied carré, ce qui représente un loyer annuel d'environ 75 000 $. Une proposition de location en ce sens fut analysée pour un projet situé sur la rue Notre-Dame, voisin de l'Hôtel de ville et de la place Jacques-Cartier, mais les négociations avec le propriétaire ne se sont pas concrétisées.

Le concours

L'assemblée annuelle de mai 1987 a été l'occasion de faire préparer une proposition préliminaire pour l'utilisation maximale du terrain du boulevard Dorchester. À partir de cette hypothèse, le Bureau a donné le feu vert au maintien du siège social sur le site actuel en procédant par voie de concours lancé auprès de tous les membres de l'Ordre.

Les intentions manifestées par ce concours visaient à atteindre de multiples objectifs, identifiés depuis plusieurs années:

- résoudre les problèmes d'organisation physique des locaux de l'Ordre;
- permettre un meilleur fonctionnement administratif de l'Ordre;
- répondre à l'objectif de promotion de l'architecture, par un siège social qui offrirait de meilleurs services aux membres et une meilleure diffusion de l'architecture au public en général;
- de ce fait, assurer à l'Ordre un rayonnement public et une visibilité plus étendus;
- contribuer de façon concrète à la conservation du patrimoine par la restauration de l'édifice.

Le jury était composé des architectes Bruce Allan, Jean-Luc Poulin, Paul-André Tétreault et Eva Vecsei, ainsi que de M. Pierre Emond, directeur administratif de la Société du Vieux-Port de Montréal, et il a analysé 42 propositions. Tout en reconnaissant l'énorme travail accompli par les concurrents, tant à cause des multiples contraintes imposées par le programme que du peu de temps alloué pour la préparation d'une proposition, le jury a néanmoins conclu qu'aucune proposition n'apportait de solution vraiment satisfaisante au réaménagement du siège social.

Suite à ces résultats, et conformément au Code des concours, le Comité administratif a décidé de ne retenir aucune solution présentée par les concurrents. Le Bureau a résolu de retenir directement les services des architectes qui avaient préparé en 1981 les esquisses de réaménagement du bâtiment actuel. Leur connaissance approfondie de l'état des lieux devrait ainsi permettre de respecter l'échéance de 1990, c'est-à-dire le parachèvement des documents de construction et la signature du contrat en 1988 et l'exécution des travaux en 1989.

L'impact financier de la réalisation du siège social fera l'objet de divers scénarios préparés par les conseillers en administration de l'Ordre et ces scénarios de financement seront soumis aux membres à l'assemblée générale annuelle.

Valorisation de l'architecture

Depuis quelques années, des membres du Bureau s'étaient inquiétés de la dégradation de la perception de l'architecture autant dans les yeux du public que dans ceux de nos membres, et on se souviendra du Livre blanc et du mémoire au Gouvernement qui l'a suivi. C'était là deux activités visant à propager l'idée que l'architecture était d'intérêt public et partant, qu'il fallait lui attacher plus d'importance.

Malgré ces efforts passés, on constatait encore, au commencement de l'année, un mépris ou tout au moins une profonde méconnaissance de la profession chez certains donneurs d'ouvrage importants et même dans des officines paragouvernementales. On ne se gênait pas pour lancer à nos membres des appels d'offres qui les invitaient à présenter des esquisses et à «soumissionner» un prix pour leurs services. Des architectes, oublieux du prestige de la profession, se soumettaient à de tels procédés et certains allaient encore plus loin: ils consentaient, au cours de négociations sur les honoraires, à diminuer les services à rendre tant en qualité qu'en quantité, au grand détriment de l'architecture et du public qui s'en nourrit.

Il fallait faire quelque chose et, dès sa première réunion, le Bureau créa le «Comité de valorisation de l'architecture» dont le mandat consistait à trouver des façons de revaloriser l'architecture et l'architecte, non seulement auprès du public mais aussi bien chez nos propres membres. C'était un vaste programme et le comité s'est souvent réuni pour en arriver à proposer des solutions à débattre au cours du congrès. Des idées visant à l'amélioration de la formation des membres, à l'accroissement des véhicules d'information aux membres et au public, ou à un contrôle renforcé de la pratique architecturale ont été lancées. Elles doivent encore être étudiées en profondeur, acceptées et définies précisément en vue du suivi nécessaire qui se fera dans les mois ou les années qui viennent.

Étude de l'Office des professions

Au mois de novembre dernier, l'Office des professions transmettait à toutes les corporations professionnelles une étude sur les champs de pratique des professions du secteur du génie et de l'aménagement intitulée «Inventaire et analyse des solutions possibles aux conflits de champ de pratique dans le secteur».

Les corporations professionnelles étaient invitées à formuler leurs commentaires sur l'étude en question et l'Ordre des architectes a profité de l'occasion pour faire valoir ses réflexions sur les points qui pouvaient avoir une incidence directe ou indirecte sur l'architecture et la pratique par ses membres.

Le mémoire de l'Ordre défendait principalement l'importance de conserver un champ de pratique exclusif pour l'architecte, notamment en ce qui a trait aux actes ayant une incidence sur la sécurité et la santé publiques.

L'Ordre s'est dit favorable à une révision globale du système professionnel actuel. Une mise à jour du contenu des champs de pratique exclusif est de rigueur.

Conscient qu'un tel travail ne peut se faire qu'avec la participation de toutes les corporations professionnelles concernées, l'Ordre a mis de l'avant la proposition suivante: que soit créé un Conseil des professions regroupant les intervenants clé du secteur du génie et de l'aménagement i.e. ceux oeuvrant dans le domaine du bâtiment (architectes, ingénieurs du bâtiment, technologues du bâtiment, décorateurs-ensembliers, urbanistes, évaluateurs et arpenteurs-géomètres).

La formation d'un tel conseil aurait pour but de régler les conflits interprofessionnels entre intéressés afin d'assurer une harmonie complète au profit de la protection du public.

L'O.A.Q. est disposé à y mettre l'énergie nécessaire en vue que soit assurée une collaboration efficace entre tous les intervenants du domaine du bâtiment.

Comité conjoint OAQ/AAPPQ – Révision du Code civil

Un comité conjoint OAQ/AAPPQ a été formé et avait pour mandat d'analyser l'avant-projet de loi portant réforme au Code civil du Québec du droit des obligations en ce qu'il affecte la responsabilité civile des architectes.

Le comité est formé d'architectes oeuvrant au sein de la pratique privée et de quelques avocats. Étant donné que cette réforme affectera également les ingénieurs du bâtiment, l'Association des ingénieurs-conseils a participé aux délibérations du comité afin de cerner les problèmes communs engendrés par les modifications proposées par le gouvernement et coordonner la rédaction de rapports distincts.

Ce comité s'est penché plus particulièrement sur le chapitre de l'avant-projet intitulé «Du contrat d'oeuvre» qui, advenant son adoption, régirait quiconque exécute une oeuvre, soit en réalisant un ouvrage ou en procurant un service. Or, l'architecte entre dans cette dernière catégorie puisqu'il offre des services professionnels.

Après avoir analysé les quelque quarante articles du chapitre du contrat d'oeuvre, plusieurs questions ont été formulées, plus particulièrement en regard de l'intention du législateur. Une réunion est organisée entre les représentants du comité et les rédacteurs de l'avant-projet pour le mois d'avril.

Une fois ces interrogations clarifiées, un mémoire sera rédigé et présenté aux audiences publiques tenues par le Gouvernement du Québec, au mois d'août prochain.

Ce mémoire défendra principalement les points suivants:

- abolition de la solidarité avec les entrepreneurs;
- réduction du délai de responsabilité prévu à l'article 1688 du Code civil;

Comités conjoints

D'accord avec les responsables de l'AAPPQ, le Comité administratif s'est penché sur le problème du chevauchement des activités de l'OAQ et de l'AAPPQ dans certains dossiers et il a été décidé d'en confier quelques-uns à l'Association par le moyen de sous-traitance ou autrement. Ce sont ceux qui regardent plus directement les architectes de pratique privée, soit la question des assurances, la révision du Code civil, l'implantation d'équipements informatiques dans les agences et la fourniture de services aux architectes. Dans tous ces cas, l'AAPPQ a consenti à servir de locomotive et à étendre ses services à tous les membres de l'Ordre qui, de son côté, s'est engagé à nommer des représentants pour siéger aux comités chargés de s'occuper des dossiers. Dans certains cas, l'Ordre partage les frais avec l'Association selon des formules qui peuvent varier.

Libre-échange

On sait que le sujet a fait l'objet, au niveau des politiciens, de négociations serrées qui ont abouti cette année mais qui avaient débuté bien avant. Il en fut de même au niveau de la profession et dès l'an dernier, l'Ordre des architectes s'était impliqué dans le dossier pour imprimer sa volonté dans les pourparlers qui s'annonçaient entre l'Institut royal d'architecture du Canada et l'American Institute of Architects. Nous avons pris la tête du peloton pour faire connaître aux négociateurs canadiens la position de la profession au Québec. Ceux-ci n'ayant refusé aucune de nos recommandations, l'accord général prévoit qu'en matière d'architecture, tout changement à la pratique ne se fera qu'en plein accord avec les diverses associations d'architectes de chacun des deux pays concernés dans le respect des compétences des états et des provinces.

Dans un document dont l'Ordre a approuvé le texte, l'IRAC et l'AIA sont tombés d'accord pour que, dans tout échange futur de services architecturaux, plutôt que de laisser agir les lois aveugles du marché, on tienne compte en tout premier lieu de l'architecture et du professionnalisme bien compris: compétence éprouvée des praticiens, leur indépendance professionnelle, leur responsabilité et leur dévouement au bien public dans le cadre de normes approuvées en matière de connaissances académiques, d'appartenance à la profession et de respect d'un code de déontologie strictement appliqué. En somme, nous avons placé les jalons pour que, sous couvert de libre-échange, le mercantilisme ne triomphe pas du désir légitime du public pour une architecture de qualité.

Membres du Bureau de l'Ordre

Pour la région de Montréal	Pierre-Richard Bisson Madeleine Demers Ginette Fontaine Bernard Jodoin André Laviolette Jacques Reeves Michael Werleman
Pour la région de Québec	Pierre d'Anjou Bertrand Pelletier Evans St-Gelais
Pour la région du Centre	Jacques Delorme
Pour la région du Croissant Nord	Frédéric Carrier
Administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec pour représenter le public	Marc-André Gosselin Monique Gratton-Amyot Claude Savard

Membres du Comité administratif

Paul-André Tétreault	**Président**
Pierre-Richard Bisson	**Vice-président**
Ginette Fontaine	**Vice-présidente**
Bernard Jodoin	**Vice-président**
Marc-André Gosselin	**Représentant du public**
Jacques Reeves	**Président sortant**

Personnel du siège social

Myriam Avon	Directeur des Communications
Liliane Brahamcha	Registraire
Sylvie Couillard	Réceptionniste-dactylo
Irénée Goudreau, architecte	Secrétaire de l'Ordre
Suzanne Houle	Commis-comptable
France Jodoin	Enquêteur
Madeleine Lanoix	Secrétaire aux Communications
Louise Laurendeau, avocate	Directeur du Contentieux
Jean-Pierre Manfé	Régisseur
Francine Melançon	Secrétaire à l'Admission
Gilbert Paré, architecte	Inspecteur
Josée St-Germain	Secrétaire à la Pratique
Nicole Tremblay	Secrétaire administrative
Gaétane Turgeon	Secrétaire aux Communications

Consultants

Peter Bishin, architecte	Coordonnateur de la Formation continue
André Laviolette, architecte	Syndic
Serge Lavoie	Administrateur-conseil

Pigistes occasionnels

Diane Labbé Beaudry	Secrétaire
David Lavoie	Commis
Martin Lavoie	Commis
Christine Manfé	Commis
Bruno Paré	Commis
Martin Paré	Graphiste
Yves St-Maurice	Graphiste

Répartition des effectifs

10

Répartition des effectifs (architectes demeurés actifs depuis 1976)

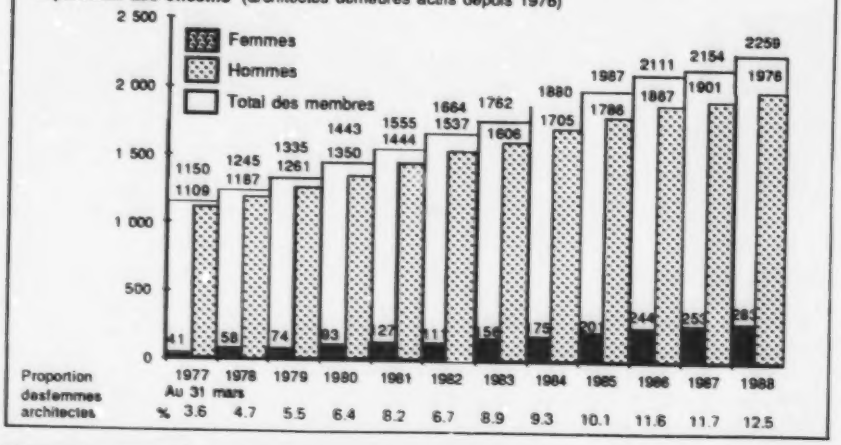

Répartition des effectifs par région électorale

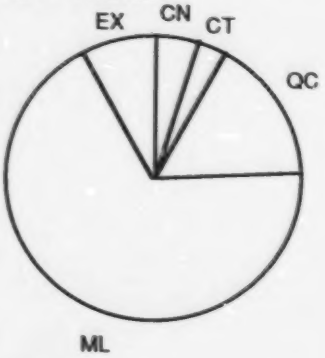

CN- Croissant nord:	107
CT- Centre du Québec:	69
QC-Québec:	375
ML-Montréal:	1 530
EX-Extérieur du Québec:	178

Répartition par groupe d'âge

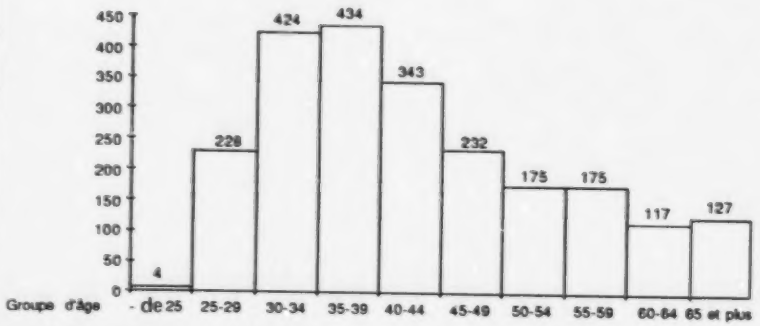

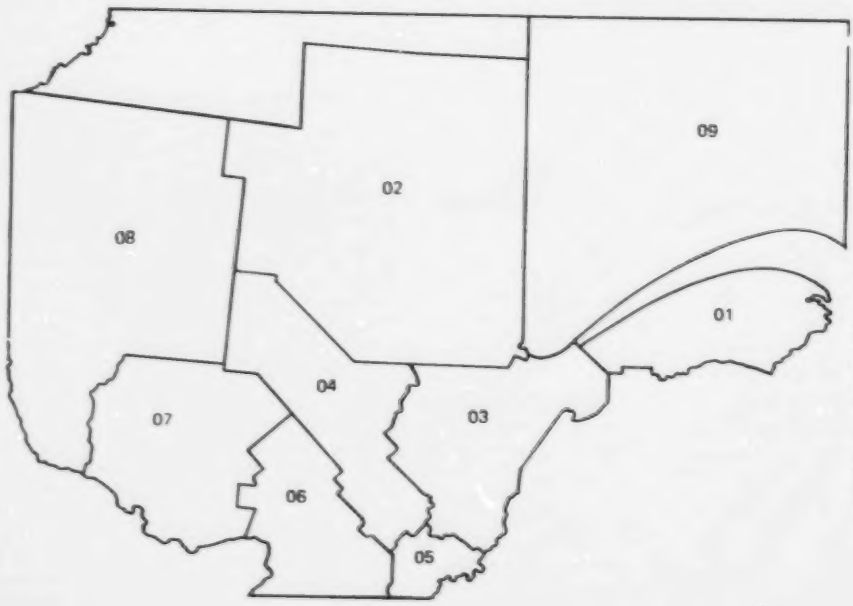

Répartition des effectifs par région administrative:

01	Bas St-Laurent-Gaspésie	16
02	Saguenay-Lac Saint-Jean	41
03	Québec	375
04	Trois-Rivières	43
05	Estrie	26
06	Montréal	1 530
07	Outaouais	31
08	Abitibi-Témiscamingue	12
09	Côte-Nord	7
10	Nouveau-Québec	0
EX	Extérieur du Québec	178
Total des membres		**2259**

Tableau des membres

Emission de nouveaux permis d'exercice: 120

Ahmed Aissani
Sylvain Allaire
Christian Andrei
Mireille Asselin
Eveline Audet
Luis Eduardo Balmori
Louise Barrette
François Beauchesne
Daniel Bédard
Jacques Alain Benmussa
Roberto Bianchini
Christine Bibeault
Mario Bibeau
Claude D. Bisson
Myriam Blais
Yvan Blouin
Yvon Boulianne
Elisabeth Bourdon
Louise Bouré
Mathias Brandl
Jean Brien
Mark Edward Brooker
Claudio Brun del Re
Pierre Cabana
Paul Canac-Marquis
André Carle
Martin Caron
Michel Caron
Roch Cayouette
Claude Céré
Patricia M. Chang
Kai Ming Chin
Loretta Cianci
Jean Corbeil
Anne P. Côté
Renée Daoust
Colin H. Davidson
Paul De Guire
Nicolas Demers
Daniel Denis
Margo Ann Dennick
Chantal Desjardins
Pierre Dignard
Paolo Di Paolo
Richard Dubois
Jocelyn Duff
Yves Dumas
Robert Dupuis
Wallace Kent Ewert
Daniel Farand
Luc Fortin
Jean Carol Fournier
Marie-Josée Gamache
Patrice Germain
Diane Gervais
Mehdi Ghafouri
André Giroux
Louis-Raymond Gratton
François Grenon
Anne Guillemette
Manon Guité
Serge Harvey
Claude Hébert
Richard Jaeger
Anne Jalbert
Sophie Jauvin
Michel Pierre Lachance
Jean-Pierre Lagacé
Guy Lanctot
Robert La Pierre
Webert Laurent
Pierre Laurin
Lyne Lebeau
Mario L'Ecuyer
André Legerrier
Brigitte Lemay
Hélène Sophie Lemieux
Alain Lepage
David Leslie
François Lespérance
Robert M. Libman
Alain-Serge Marchand
Germain Mayrand
Philippe Mazur
Lewis Moscovitch
Rosanne Moss
Kayhan Nadji
Susan Olivier
Martine Ostiguy
Mireille Ostiguy
Moshe Peled
Francis Pelletier
Simon Péloquin
Daniel Pepin
Jean-François Perrault
Christian Peyrouse
Marie-Martine Pfalzgraf
Josée Pfister
Claude Picotte
Lise-Anne Piette
Richard Proulx
Claude Prud'homme
Daniel Raymond
Pierre M. Richard
Ruxandra Ioana Robe
Serge Robidoux
Deborah Lynn Rosen
André St-Cyr
Richard St-Pierre
Thomas J. Schweitzer
Alain Tousignan
Jacques J. Tremblay
Martin Thomas Troy
Luc Turcot
Clément Vaillancourt
Alain Voyer
Brian Wiseman
Lisa Yachnin
Teddy Yudelson
J. Zorko

Réinscriptions: 20

James L. Arnett
Michel Barcelo
Marc-Albert Bélanger
Guy Dubé
Peter Huang
Gundars Kajaks
Colman Klein
Yves Laliberté
Y. C. Lee
Jacques LeRoy
Henryk B. Lopatto
Emmanuel Migneault
Bruce R. Murray
Karl Pinault
George Pollowy
Man Mohan Sharma
Stephen A. Shubin
Karl H. Stevens
Farid Tannous
Nabil Youssef

Radiations pour cause de démission ou de retraite: 21

Danièle Alvisi
Anthony Jude Bolger
Denis Bureau
Marcel Cyr
Jean F. de Belleval
Peter Dobbing
Micheline Gaudreau
Jean Issalys
Zbigniew Jarnuszkiewicz
Tadeusz Jeruzalski
Jean Lan
Terence J. Mason
Roger Moranville
Janet Noble
Maria L. Osser
John C. Parkin
Michel Rhéaume
André Ritchot
David A. Roth
Pierre-Paul Roux
Gabriel Talasman

Radiations pour cause de non-paiement de la cotisation: 7

Glenn Allan Bydwell
Auguste D'Amours
J. Armand Dutrisac
Daniel Guimont
Heriberto Hambleton
Jerry Lieu
Serban Popescu

Permis révoqués pour cause de décès: 7

Nous déplorons le décès, au cours de l'année, des architectes dont les noms apparaissent ci-dessous.

Paul Béland
Garth Fleet
Jacques Gagné
François Gauthier
Claude Hotte
Victor Laliberté
Jacques Tougas

Émission des permis

Sommaire des changements au Tableau de membres

Permis renouvelés	2154
Permis restrictifs	3
Permis temporaires	0
Emission de nouveaux permis	120
Nouveaux permis restrictifs	0
Nouveaux permis temporaires	2
Réinscriptions	20
Moins:	
Permis restrictifs ayant pris fin au cours de la période	0
Permis temporaires ayant pris fin au cours de la période	0
Radiations pour cause de démission ou de retraite	21
Radiations pour cause de non-paiement de la cotisation	7
Permis révoqués pour cause de décès	7
Nombre total des membres inscrits au Tableau de l'Ordre, au 31 mars 1988	**2259**
Nombre de permis restrictifs	3
Nombre de permis temporaires	2
Montant de la cotisation annuelle	410 $

Evolution des admissions

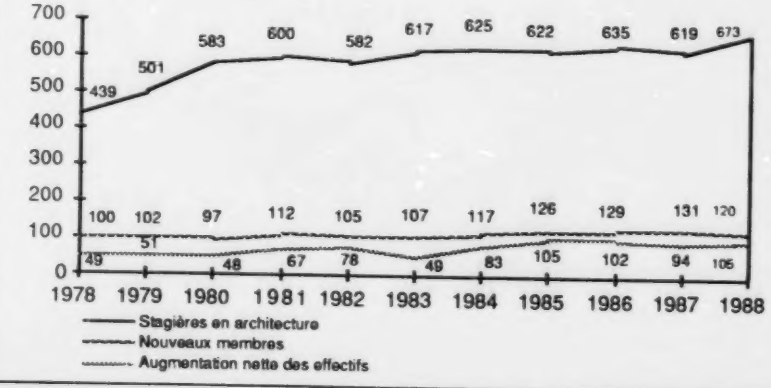

Evolution des effectifs hommes/femmes parmi les nouveaux membres

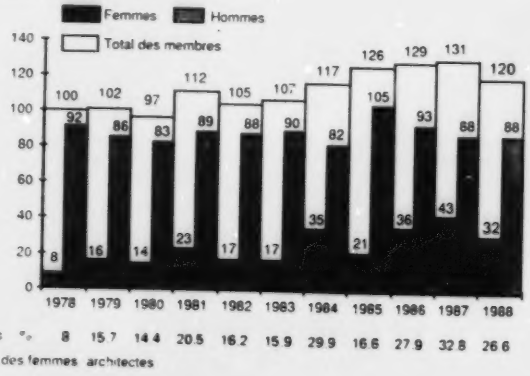

Rapport des comités statutaires

Les comités statutaires représentent les mécanismes obligatoires imposés par le Code des professions. Ils s'inscrivent dans le cadre du mandat premier de l'Ordre qui est d'assurer la protection du public.

Comité d'admission

Présidents:	Germain Casavant (jusqu'au mois d'août 1987) Guy Trudelle (à partir de septembre 1987)
Secrétaire:	Liliane Brahamcha
Membres:	Mireille Aubé Claude R. Bisson R. David Bourke (depuis janvier 1988) Julia Gersovitz (jusqu'à décembre 1987) Guillaume Savard Michel Turcotte (depuis septembre 1987)

Le comité a tenu 14 réunions dont 12 régulières et 2 spéciales.

Au cours de ces réunions, le Comité a:

- recommandé l'inscription au tableau de l'Ordre de 120 nouveaux membres;
- réadmis 20 membres;
- accepté la démission de 21 membres;
- recommandé l'émission de 2 permis temporaires;
- étudié 38 dossiers de titulaires de diplômes d'architecture décernés hors du Québec pour déterminer si ces diplômes sont équivalents aux diplômes reconnus comme donnant ouverture au permis d'exercer l'architecture au Québec;
- a rencontré 10 titulaires de diplômes décernés hors du Québec pour obtenir plus de renseignements sur leurs études et leur expérience dans le domaine de l'architecture, et pour vérifier leurs connaissances dans ce domaine;
- examiné 255 demandes d'admission au stage et 420 rapports de stage;
- accepté l'inscription au registre des étudiants de l'Ordre de 18 nouveaux candidats et la réinscription d'un candidat;
- approuvé les patrons de 33 étudiants de l'Ordre et accepté les périodes de cléricature de 45 étudiants de l'Ordre;
- autorisé 169 stagiaires à se présenter à l'examen d'admission;
- choisi les examinateurs et approuvé les questions et les résultats des examens.

Le comité a aussi:

- mis au point un nouveau formulaire de rapport de stage;
- préparé un nouveau formulaire de demande de reconnaissance de diplôme qui doit être rempli par les titulaires de diplômes décernés hors du Québec;
- tenu 2 réunions spéciales, dont l'une conjointement avec les représentants de l'Ordre au comité de la formation en architecture, pour discuter du programme d'accréditation du "Canadian Architectural Certification Board" et de l'examen d'admission de l'Ordre (les résultats de ces discussions sont résumés dans le rapport du comité de la formation en architecture);
- entamé les discussions sur les conséquences possibles, sur l'admission à l'Ordre, de l'accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis;
- discuté de la possibilité de tenir l'examen d'admission simultanément à Montréal et à Québec, et décidé des modalités de la tenue de cet examen aux deux endroits.

Comité de discipline

Président:	M^{e} Jean Geoffrion
Secrétaire:	Josée St-Germain
Membres:	Gilles Marchand Jerry Miller Jacques Parenteau (à compter du 1er septembre 1987)
Membre substitut:	Henri-P. Labelle

Le Comité de discipline a tenu 2 réunions au cours desquelles il a entendu 1 plainte portée par le syndic contre 1 membre de l'Ordre.

La première réunion fut l'objet de l'audition de la plainte et la deuxième, des représentations au sujet de la sentence.

La plainte comportait huit chefs d'accusation et reprochait à l'intimé d'avoir enfreint l'article 2.01 du Règlement concernant la tenue des dossiers, des bureaux et des bureaux de consultation, l'article 4.02.01 a) du Règlement concernant le Code de déontologie et l'article 4.03 du Règlement déterminant la procédure du Comité d'inspection professionnelle.

L'intimé a été trouvé coupable sur six chefs de la plainte et a été condamné à une sévère réprimande pour le chef touchant l'article 2.01 du Règlement concernant la tenue des dossiers, des bureaux et des bureaux de consultation, à une radiation d'un mois et à une amende de 500 $ par chef, soit un total de 2 500 $ pour les cinq chefs touchant les articles 4.02.01 a) du Règlement concernant le Code de déontologie ainsi qu'au paiement des frais encourus par l'Ordre dans cette cause, y compris les frais de sténographie.

Suite à la décision du Comité de discipline, l'intimé a produit une requête d'appel de la décision et le syndic a produit un appel incident et une requête pour rejet d'appel. La requête pour rejet d'appel a été entendue au Tribunal des professions et la décision est attendue.

Une deuxième plainte a été soumise au Comité de discipline, mais n'a pas encore été entendue. Cette plainte comprend un chef d'accusation et reproche à l'intimé d'avoir enfreint l'article 4.02.01 a) du Règlement concernant le Code de déontologie.

Aucune plainte n'a été reçue du public.

Activites du syndic et Activités reliées à la conciliation et à l'arbitrage des comptes

Syndic:	André Laviolette
Adjointe au syndic:	M^{e} Louise Laurendeau

Discipline

Plaintes officielles reçues du syndic	0
Plaintes portées par le syndic	1
Appels au tribunal des professions	1

Conciliation et arbitrage

Différends soumis à la conciliation	14
Différends réglés à la conciliation	7
Différends soumis à l'arbitrage	1

Comité d'inspection professionnelle

Président:	Gilbert Viau
Secrétaire:	Gilbert Paré
Membres:	Germain Laberge Félice Vaccaro Michael G. Werleman

Le Comité d'inspection professionnelle est un comité statutaire et c'est en vertu des obligations qui lui sont imposées par le Code des professions et le Règlement déterminant la procédure du Comité d'inspection professionnelle qu'il présente ce rapport.

Comme chaque année, le programme d'inspection générale que s'est efforcé d'exécuter le Comité a été celui qui lui a été confié par le Bureau et dont les membres de l'Ordre ont été informés par une Communication datée de juin 1988.

Le programme de cette année différait peu de ceux des années précédentes, en ce sens que les but visés demeurent les mêmes, soit la connnaissance de la profession et l'amélioration des services fournis aux membres en matière professionnelle. Pour ce qui est du programme de visites, il s'agissait, à la lumière de statistiques récentes, d'accorder la priorité aux régions ou aux groupes qui auraient reçu le moins d'attention au cours des dernières années. On voulait enfin ne pas négliger la diffusion d'informations, de conseils et de suggestions concernant l'amélioration de la performance professionnelle des membres.

Le Comité peut rapporter qu'il a suivi les directives données par le Bureau et qu'en plus d'avoir étudié la performance de plusieurs bureaux, dont les activités professionnelles ont été examinées, il a répondu à bon nombre de questions et de requêtes qui lui furent adressées par des membres désirant se renseigner sur les meilleures pratiques et les meilleures façons de répondre à un problème professionnel.

Le premier trimestre a été axé principalement sur le Nord de Montréal; le deuxième, sur le Bas-St-Laurent-Gaspésie; le troisième, sur l'Estrie; le quatrième, sur les architectes à l'emploi d'entreprises.

L'inspecteur s'est efforcé de tenir, sur le thème de "L'inspection professionnelle au jour le jour", une chronique dans le mensuel de l'Ordre, Nouvelles OAQ. Il a également publié une Note d'information intitulée "L'approbation des plans et l'obtention du permis de construire".

Au cours des quatre réunions régulières tenues au cours de l'année, le Comité s'est penché sur 66 dossiers, tous reliés au programme de surveillance générale, sauf six qui étaient des visites de contrôle. Voir le tableau ci-joint.

Un architecte qui avait fait l'objet d'une enquête particulière en 1986 a comparu devant le Comité, puis devant le Bureau; celui-ci lui a imposé une période de limitation d'exercice et l'a obligé à se soumettre à un examen de vérification de compétence. Ce dossier n'est pas encore classé.

L'inspecteur a reçu du public plusieurs demandes d'information concernant généralement le niveau de performance que l'on peut attendre d'un architecte en matière d'obtention du permis de construire, de respect des délais ou, surtout, de respect de la limite budgétaire établie par le client. Dans un cas, il s'est agi d'une plainte formelle qui pourrait conduire à une enquête particulière.

Evolution de la profession depuis 1890

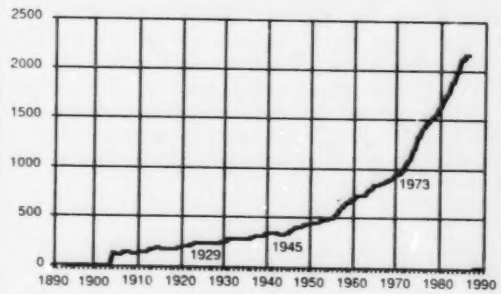

En 1955 les effectifs sont de 487 membres. Il s'amorce alors une progression rapide qui ne s'est pas interrompue depuis. Au 31 mars 1988, les effectifs sont de 2259 membres.

en 1907:	109
en 1929:	235
en 1945:	346
en 1955:	487
en 1973:	1 087
(année de l'entrée en vigueur du Code des professions)	
en 1988:	2259

Répartition des architectes par occupation principale

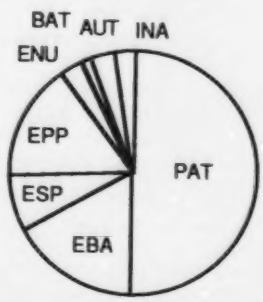

PAT - Patron d'agence:	1143	50%
EBA - Employé d'agence	389	32%
ESP - Secteur privé:	164	7.2%
EPP - Secteur public et parapublic:	383	16%
ENU - Enseignant universitaire:	32	1.4%
ENS - Enseignant secondaire:	0	
ENC - Enseignant collégial:	25	1.1%
BAT - Bâtisseur (prom./ entrepr.):	11	.4%
AUT - Autre:	90	3.9%
CHO - Chômeur:	43	1.9%
INA - Inactif:	19	.84%
Total des architectes:	2258	100%

Visites de l'inspecteur

Nombre d'architectes et de bureaux visités durant l'année

	au 1er avril 1987	durant l'année	au 31 mars 1988
Nombre d'architectes			
– patrons	816	62	878
– salariés (de bureaux)	162	10	172
– salariés (autres)	259	16	275
Totaux	1 237	88	1 325
Nombre de bureaux	621	50	671
Nombre d'états de vérification	767	66	833
Nombre d'enquêtes particulières	34	0	34

Rapports des autres comités et groupes de travail

Comité de la formation continue

Président:	Roger Bruno Richard
Secrétaire et coordonnateur:	Peter Bishin
Membres:	Sandra Archambault Joseph Baker Christiane Bergeron Colin H. Davidson Yves Figoli Pierre Jampen Evans St-Gelais Adrian Sheppard
Secrétariat:	Sylvie Couillard

Le Comité de la formation continue a pour fonction d'organiser des cours de perfectionnement qui répondent aux besoins des membres de l'Ordre. De plus, quelques cours d'appoint permettent également aux stagiaires de mieux se préparer à l'examen de l'Ordre. Il doit plus précisément, identifier les personnes ressources en mesure de livrer les cours voulus et voir à leur organisation matérielle.

Afin d'assurer une programmation polyvalente et qualifiée, le Comité regroupe des membres provenant à la fois du secteur de la pratique privée de même que des trois écoles d'architecture.

Programmes

Deux programmes de Formation continue ont été mis au point et publiés au cours du dernier exercice financier, couvrant la session d'automne 1987 et la session hiver-printemps 1988.

Au total, 18 cours furent présentés, traitant de 11 sujets différents. Parmi ceux-ci, 4 nouveaux thèmes ont été développés et offerts pour la première fois, soit ceux de:

- Estimation des travaux de construction
- Haute technologie et membranes de toiture
- L'incorporation et l'architecture
- AutoCAD en architecture

Un total de 496 personnes ont participé à l'ensemble des cours qui étaient présentés soit à Montréal ou à Québec.

La liste suivante énumère les cours présentés cette année. Plusieurs d'entre eux ont été choisis à partir d'une analyse des réponses fournies par les membres dans le questionnaire qui leur a été envoyé il y a un an. Un autre questionnaire a été envoyé en février 1988, et les réponses serviront à guider le comité dans son choix des cours des prochains trimestres. Ceux qui n'ont pas encore rempli ce questionnaire pourront se présenter au kiosque du comité lors de l'assemblée annuelle. Les points saillants du sondage seront publiés dans une prochaine édition des Nouvelles OAQ.

Session printemps 1987

- Conception des détails de construction
- Planification et contrôle des coûts
- Réglementation du bâtiment

Session automne 1987

- Administration du projet d'architecture
- Conception des détails de construction
- Estimation des travaux de construction
- Haute technologie et membranes de toitures
- L'incorporation et l'architecture
- Planification et contrôle des coûts
- Rédaction de devis
- Réglementation du bâtiment
- Surveillance de chantier

Session hiver 1988

- AutoCAD
- Conception des détails de construction
- Inspection d'édifices existants
- Réglementation du bâtiment

Cours audiovisuels

Une série de cours audiovisuels sur "L'enveloppe du bâtiment" a été préparée durant l'année et a été diffusée à deux reprises sur les ondes du réseau CANAL (câble). Plus d'une centaine de personnes se sont inscrites à ces cours. Les cinq premiers modules portaient sur les sujets suivants:

Partie 1: Les principes généraux de l'enveloppe
Partie 2: Evaluation thermique et hygrométrique
Partie 3: Les murs conventionnels
Partie 4: Les fenêtres
Partie 5: Les toitures

Un sixième module, sur les murs rideaux, est actuellement à l'étape de la planification.

Le Comité tient à remercier l'Extension de l'enseignement de l'Université Laval de leur généreuse collaboration à la préparation de ces cours. Il remercie également les professeur Jules Auger, Claude Frégeau, Claude Parisel ainsi que le Conseil national de recherches Canada d'avoir permis la participation de Madeleine Rousseau au module 4.

Grâce à la collaboration financière de la Commission de formation professionnelle de la main-d'oeuvre, l'Ordre a pu mettre sur pied le premier de plusieurs cours gratuits destinés aux architectes de la pratique privée et à leur personnel technique.

Comité de la formation en architecture

Président:	Yves Figoli
Secrétaire:	Liliane Brahamcha
O.A.Q.:	Cecilia K. Humphreys Ion Georgiades
Universités:	Louis C. Pretty, Montréal Adrian Sheppard, McGill Léo Zrudlo, Laval
Etudiants:	Isabelle Laliberté, Montréal Stéphane Langevin, Laval Brigitte Loranger, McGill
Stagiaire:	Ronald Nemeth

Le Comité a tenu 3 réunions régulières au cours desquelles il a discuté des sujets suivants:

- Accréditation des écoles d'architecture et création du "Canadian Architectural Certification Board".
- Enseignement de l'architecture dans les cégeps et les universités, stage et examen d'admission de l'Ordre.

De plus, les représentants de l'Ordre au Comité de la formation en architecture ont tenu une réunion spéciale avec des représentants du Comité d'admission pour discuter de ces mêmes sujets, particulièrement du programme d'accréditation du "Canadian Architectural Certification Board".

Accréditation des écoles d'architecture et création du "Canadian Architectural Certification Board"

Les représentants des écoles d'architecture ont informé le Comité des faits suivants:

Tous les cinq ans, des représentants du "Commonwealth Association of Architects" (CAA) visitent les écoles d'architecture du Canada pour les accréditer auprès du Commonwealth.

Récemment, l'Institut royal d'architecture du Canada (IRAC) a formé le "Canadian Architectural Certification Board" (CACB) qui doit visiter les écoles d'architecture en vue de les accréditer pour tout le Canada. Cette accréditation remplacera celle du CAA qui est d'accord pour accepter que l'accréditation des écoles d'architecture canadiennes soit faite par le CACB.

Le CACB a préparé un programme d'accréditation qui devra constituer la base de l'enseignement dans les universités qui veulent être accréditées. Ce programme doit être approuvé par toutes les écoles d'architecture canadiennes et par les associations d'architectes de tout le Canada. Les écoles d'architecture québécoises souhaitent que l'O.A.Q. approuve ce programme.

Ce sujet a été discuté par le Comité de de la formation en architecture ainsi que par le groupe de travail formé des représentants de l'Ordre au Comité de la formation en architecture et des représentants du Comité d'admission.

Vu que les universités n'ont jamais une demande officielle écrite à l'Ordre pour l'acceptation du programme d'accréditation du CACB, le groupe de travail a décidé d'attendre que les universités fassent cette demande "communément ou séparément, au président de l'Ordre". La résolution du groupe de travail inclut aussi les points suivants:

1- Cette demande doit être suffisamment explicite afin d'éclairer l'Ordre sur les implications d'un éventuel engagement de sa part. Elle doit préciser les attentes des universités en ce qui concerne l'accréditation des programmes, d'une part, et la certification des candidats, d'autre part.

2- Quelle que soit la décision de l'Ordre en ce qui concerne le "Programme Accréditation", elle ne limite en rien les prérogatives de l'Ordre en ce qui a trait à l'admission à la pratique des futurs membres. De plus, les membres de ce groupe de travail sont d'avis qu'une entente éventuelle doit être accompagnée des conditions suivantes:
   a) de meilleures communications avec les universités;
   b) l'approbation de l'Ordre de toute modification ultérieure au programme;
   c) la quantification des éléments du schéma du programme.

3- Le Comité ad hoc aimerait que l'OAQ réexamine ses liens avec le Certification Board en prévision des impacts que pourrait avoir le libre-échange.

Cette résolution a été communiquée aux directeurs des trois écoles d'architecture du Québec par le président du Comité de la formation en architecture.

Enseignement de l'architecture dans les cégeps et les universités, stage et examen d'admission de l'Ordre

Le Comité a poursuivi les discussions entamées l'an dernier sur ces sujets.

Etant donné que les programmes qui seront enseignés dans les universités dépendent du programme qui sera accrédité par le CACB et que l'Ordre n'a encore reçu aucune demande officielle d'acceptation de ce programme, il a été convenu de suspendre les discussions sur les sujets en titre jusqu'à nouvel ordre.

Comité du Manuel de pratique de l'architecture

Président:	Henri-P. Labelle
Secrétaire:	Gilbert Paré
Membres:	Claude Frigon Denys Rancourt Michael G.C. Ellwood

Au cours de la présente année, le Comité a autorisé la publication du chapitre 4.7 du Manuel de pratique intitulé "La planification et l'ordonnancement de travaux".

Au moment où l'année s'achève, le rédacteur, Gilbert Paré, a présenté au Comité une version préliminaire de deux nouveaux chapitres, "Les études préparatoires" et "La programmation". Lorsque ces deux chapitres verront le jour, il ne restera plus qu'un seul chapitre à publier, celui qui portera le titre "L'architecte". Il est donc raisonnable de penser que le Manuel sera terminé en 1988-89.

Le Comité s'est également attaqué à la révision des formulaires officiels, qui s'imposait depuis la publication du chapitre 4.9 du Manuel, "La surveillance des travaux". Ce travail est terminé et les nouveaux formulaires seront certainement imprimés et mis en circulation en 1988-89, conjointement avec une Note d'information qui fera fonction de mode d'emploi.

Le Comité, par le truchement d'un sous-comité ad hoc, a amorcé, de concert avec le Comité canadien des documents de construction (CCDC) et le Bureau de normalisation du Québec (BNQ), un effort de réflexion sur le document CCDC2 ("Le marché à forfait") et ses documents périphériques. La publication d'une version révisée de CCDC2, qui serait en même temps une norme BNQ, pourrait fort bien couronner ces efforts au début de la prochaine décennie.

Le Comité a tenu avec le Comité des assurances de l'AAPPQ quelques séances d'information mutuelle sur le thème de la fin des travaux et de la réception de l'ouvrage et de leurs rapports avec la responsabilité professionnelle.

Le Comité a enfin, à la demande du secrétaire de l'Ordre, fait des commentaires sur divers textes distribués aux architec: par M. Claude Barry, conseiller en assurances.

Le Comité a également préparé le texte d'une lettre que le président de l'Ordre a adressée au maire de Montréal pour lui suggérer l'abolition du règlement 1900.

Comité de pratique illégale

Président:	Pierre Hétu
Secrétaire:	France Jodoin
Membres:	Raymond P. Gauthier Georges Lagacé Paul W. Martineau Laurier Parent N. Jean-Pierre Pelletier Paul Plourde Onil Poulin Anicet Tremblay
Représentant du public:	Monique Gratton-Amyot

M. Jacques Delorme a également fait partie du Comité jusqu'á la fin de son mandat en août 1987.

Le Comité a tenu six réunions au cours de l'année. Son mandat étant d'établir des politiques en vue d'enrayer la pratique illégale de l'architecture, le Comité a continué d'axer ses efforts sur l'information et la prévention. Parallèlement, il s'est fait plus répressif en recommandant l'autorisation de plusieurs poursuites jusiciaires pour différentes infractions à la Loi sur les architectes. Enfin, le programme spécial de communications amorcé l'an dernier et visant à faire connaître l'architecte comme un partenaire rentable et efficace s'est poursuivi.

Les visites d'information et de sensibilisation auprès des municipalités se sont poursuivies et deux tournées ont été effectuées en Gaspésie et dans l'Outaouais. Au total, l'enquêteur a rencontré les inspecteurs en bâtiments et vérifié les listes de permis de 33 municipalités.

Le Comité a également privilégié l'envoi de lettres comme moyen de sensibilisation. Une lettre-type expliquant les différentes dispositions de la Loi sur les architectes et décrivant les travaux qui constituent de l'architecture est régulièrement envoyée, à titre informatif, à divers intervenants: donneurs d'ouvrage, dessinateurs, designers ou autres.

Dans cette même veine, le Comité s'est préoccupé de l'apparition récente des appellations "architecte de systèmes", "architecte de données" ou "architecte fonctionnel" attribuées à des informaticiens. Il s'agit là d'une utilisation abusive du titre d'architecte, en infraction avec l'article 15 b) de la Loi sur les architectes. Différentes actions ont été menées et la collaboration sollicitée auprès des informaticiens, directeurs de ressources humaines, éditeurs ou journalistes a été obtenue.

En ce qui concerne la partie répressive de sa tâche, le Comité a recommandé au Comité administratif d'autoriser des poursuites dans dix dossiers différents. Le Comité administratif les a toutes approuvées et treize plaintes ont été déposées devant les tribunaux à travers la province. A ce jour, une plainte a été retirée et deux prévenus ont plaidé coupables.

De plus, au cours de la dernière année, certains membres du Comité ont participé à deux rencontres entre l'Ordre et la Société des décorateurs-ensembliers du Québec. Ces rencontres visent à établir un protocole d'entente entre les deux organismes afin que soit respectée la Loi sur les architectes dans le domaine particulier des travaux d'aménagement d'édifices publics.

Toujours en ce qui concerne les travaux d'aménagement d'édifices publics, le Comité est intervenu auprès de fonctionnaires de Travaux publics Canada qui octroient régulièrement des mandats à des designers pour des travaux qui relèvent de l'architecture. Le président de l'Ordre s'est également impliqué dans ce dossier en adressant plusieurs lettres au ministre des Travaux publics afin de le sensibiliser à ce problème.

Le programme de communications du Comité s'est précisé dans ses objectifs et ses actions. La consultation auprès des architectes pour identifier les principaux donneurs d'ouvrage n'ayant pas suscité l'intérêt souhaité, le Comité a réorienté son action et a décidé de collaborer avec deux revues afin que soient publiés des articles visant à faire valoir les avantages d'impliquer l'architecte dans plusieurs domaines et ainsi favoriser l'utilisation des services d'un architecte plutôt que d'un "pratiquant illégal". La collaboration de tous les membres de l'OAQ a été sollicitée pour constituer une banque d'exemples concrets et les réponses commencent à arriver. Jusqu'à maintenant, sept articles ont été produits de concert avec la firme PNMD Communications de Montréal.

Comité des concours

Président:	Jean Ouellet
Secrétaire:	Myriam Avon
Membres:	J. M. Ménard Ghislain Papillon Patrice Poirier Jean-Luc Poulin Maria Hanna Siedlikowski

Le Comité des concours a tenu treize réunions. Au surplus et en raison de la nature des problèmes posés, les membres ont accordé un temps appréciable à l'étude de nombre de documents. Les tâches assumées par le comité durant l'année sont de deux ordres:
1- études de cas;
2- mise à jour du code.

Etude de cas

Près d'une vingtaine de cas courants, de nature diverse, ont été soumis à l'analyse du Comité:
- concours projetés,
- concours déguisés, ou
- appels de proposition de type concours

Dans le cas de concours projetés, le Comité fournit au promoteur les conseils concernant l'organisation du concours. Il revoit et approuve le programme et le règlement du concours: i.e. Concours tenus à l'automne, Chaussegros de Lery, Maison des architectes; concours abandonnés ou différés: Banque du Canada, Maison solaire, ...

Le Comité s'est penché de façon particulière sur divers modes d'appels de candidature pouvant impliquer une forme de concours. A ce sujet, il a étudié les procédés de la Commission de la Capitale nationale et a engagé avec celle-ci et l'IRAC des échanges en vue de trouver une solution qui réponde aux objectifs visés respectivement par le promoteur et par la profession. Le même type de démarche est amorcé auprès des Caisses populaires, en raison de la diversité des projets lancés et des modes d'appels de propositions s'y référant.

Mise à jour du Code des concours

Cette mise à jour entreprise en 86 a été poursuivie en tenant compte des études en cours sur les divers modes de sélection d'architectes. A ce point de vue, il faut noter que l'Ordre a une responsabilité quelque peu distincte des organismes nationaux (l'IRAC) ou internationaux (l'UIA): il doit juger du bien-fondé de l'ensemble des modes de sélection en usage.

En substance, le code révisé conserve sa structure présente et comporte peu de modifications importantes, soit, par exemple:
- quelques précisions ayant trait à l'éligibilité des concurrents (art. 7.01) et l'ajout d'une définition des dispositions obligatoires (art. 4.2);
- quelques simplifications, allègements, réaménagements du texte visant entre autres une meilleure adaptation aux tendances actuelles.

Sur ce dernier plan, la démarche importante concerne l'ouverture des concours sur des projets de caractère modeste ou du domaine privé et sur des concours allégés en termes de durée, de coût ou d'organisation. Le concours Chaussegros de Lery pourrait être considéré comme un pas initial dans cette direction.

Cette ouverture implique surtout une question de présentation, car le code actuel permet de tels concours, mais il ne le met pas en évidence. L'impression générale chez les promoteurs comme chez les architectes est que les concours se limitent à des réalisations prestigieuses, d'envergure,

du domaine public. Les tendances actuelles sont tout autres: les projets tels le Musée des beaux-arts de Montréal et le Centre canadien de l'architecture ont eu recours à d'autres modes de sélection, alors que nombre de projets plus modestes sont souvent l'objet de simili-concours.

Objectifs complémentaires

Les objectifs complémentaires qui sont pris en ligne de compte dans la mise à jour du Code sont de deux ordres:

Objectif d'ouverture indiqué plus haut.
- Ouverture sur les réalisations de production courante, utilitaires ou non prestigieuses qui constituent la majeure composante de l'environnement urbain et où l'amélioration de la qualité architecturale serait la plus bénéfique sur le plan collectif.
- Ouverture aussi sur l'ensemble de la profession, sur les petits et moyens bureaux d'architecture; occasion à offrir aux jeunes talents. Face au nombre accru des architectes, le concours doit stimuler la recherche d'un plus haut niveau de qualité de production.

Lien à rétablir au niveau de la conception

Dans le concours traditionnel, la conception a lieu dans l'isolement du concepteur et du promoteur. Le promoteur reçoit un concept dans lequel il n'a joué qu'un rôle accessoire: énoncé d'objectifs ou part minoritaire dans le jury. Des formules de sélection peuvent être envisagées qui rétabliraient le lien voulu au niveau de la conception, tout en révélant les aptitudes des candidats sur le plan de la créativité, de l'imagination.

Réflexion

Les concours allégés doivent davantage répondre aux besoins du marché. Il importe de favoriser une participation plus courante et diversifiée des architectes, en limitant l'effort, l'investissement demandé de chacun à ce qui est essentiel à un choix éclairé. Il importe par ailleurs de dépasser les objectifs d'intégrité de Rosalie et d'éveiller davantage l'intérêt des promoteurs, des donneurs d'ouvrage du domaine privé, de les impliquer dans les processus car:

" Il n'y a pas d'architecture là où l'architecte est le seul à savoir ce qu'est l'architecture."

Comité des matériaux et techniques

Président:	Réal Thivierge
Secrétaire:	Gilbert Paré
Membres:	Claude Frégeau Mario Roy

Dans le cadre de sa mission, qui est d'exercer de la vigilance dans le domaine de l'information reçue par les architectes, le Comité s'est livré à diverses actions ponctuelles, telles que:
- la participation à la consultation du CNRC relativement à l'édition 1990 du Code national du bâtiment;
- la publication régulière d'articles techniques dans Nouvelles OAQ;
- la relance périodique du dossier de l'Institut de recherche appliquée en architecture;
- l'étude globale de la question de l'information, dans la perspective de la collaboration que pourrait apporter l'Ordre au projet de M. Guy Desbarats, le Service canadien de l'information en construction;
- la formulation d'opinions sur les événements d'information (salons, etc.) tenus au Québec au cours de l'année;
- la formulation d'opinions éventuellement utiles à d'autres Comités, tels ceux de la formation continue et de la pratique illégale;
- la participation au jury du concours annuel de la Corporation des entrepreneurs en maçonnerie;
- des discussions avec le CNRC sur le programme de recherche de cet organisme;
- etc.

Dans le cadre de la mission qu'il a reçue de s'intéresser également à l'informatique, le Comité, par l'entremise de Claude Frégeau, a publié deux Notes d'information et plusieurs articles dans Nouvelles OAQ, tous sur la question de la conception assistée par ordinateur; il a aussi organisé une réunion de discussion sur le thème des "protocoles d'échange".

Claude Frégeau a également occupé le kiosque de l'Ordre lors de la dernière exposition de l'Association CAO-FAO.

Au terme de la présente année administrative, le Comité abandonne le sujet de l'informatique, qui est remis à un comité spécialisé dans cette question.

Groupe de travail/ Loi sur les architectes

Président:	Bernard Jodoin
Secrétaire:	M^{e} Louise Laurendeau
Membres:	Claude Frigon Jean-Luc Poulin Carole Scheffer

Pendant l'année 1987–1988, le groupe de travail s'est réuni à cinq reprises. L'Objectif était précis: présenter le projet de révision de la Loi sur les architectes à l'Office des professions et veiller à ce que ce dossier progresse le plus rapidement possible.

Ce projet de révision de la Loi sur les architectes a été adopté par les membres lors de l'assemblée générale spéciale, tenue dans le cadre du Congrès 1987, le 23 mai. Suite aux commentaires reçus lors de cette assemblée, quelques corrections ont été apportées au projet de révision de la loi.

Cette importante étape franchie, le président du groupe de travail, M. Henry Walsh, cède la place à M. Bernard Jodoin qui assume désormais la présidence du groupe de travail.

En vue de la présentation du projet de révision de la Loi sur les architectes à l'Office des professions du Québec, le groupe de travail s'adjoint les services de M. Jacques Coulloudon, architecte, en vue de préparer un texte explicatif faisant état de l'argumentation à l'appui des modifications proposées par le projet de révision de la loi.

Ce texte explicatif fut approuvé par le Bureau de l'Ordre le 5 novembre 1987 de même qu'un projet de règlement sur l'incorporation des bureaux d'architectes.

Le 18 janvier 1988, l'Ordre envoyait au nouveau président de l'Office des professions, M^{e} THomas J. Mulcair, le projet de révision de la loi, le texte explicatif ainsi que le projet de révision concernant l'incorporation des bureaux d'architectes. Ce projet de règlement a été envoyé à l'Office à titre informatif seulement et un atelier spécial sur la question est prévu dans le cadre du Congrès 1988.

De plus, une réunion avec les représentants de l'Office des professions est prévue pour le 7 avril et un compte rendu sera donné aux membres lors du Congrès.

Groupe de travail sur la réglementation

Président:	Henri-P. Labelle
Membres:	André Laviolette (agit également comme secrétaire) Gilles Marchand Jean-Charles Martineau (à partir de février 1988) Rodrigue Paulin (jusqu'en janvier 1988) Robert Pinault
Directeur du contentieux:	M[e] Louise Laurendeau

Au cours de l'exercice 1987-1988, le Groupe de travail a tenu 12 réunions et a étudié les questions suivantes:

La publicité de l'architecte

Les recommandations concernant des modifications éventuelles à apporter au Règlement sur la publicité ont été transmises aux administrateurs de l'Ordre. Ces recommandations touchent les raisons sociales des bureaux d'architectes, la carte professionnelle et la papeterie, ainsi que l'annonce par les architectes de domaines d'intérêts ou de champs de concentration.

L'utilisation du sceau de l'architecte

Cette question a été étudiée sous l'angle de l'article 3.04.01 du Règlement concernant le code de déontologie, lequel article se lit comme suit:
"Article 3.04.01 L'architecte doit identifier de sa signature et de son sceau tous plans, devis ou cahiers de charges préliminaires ou d'exécution, rapports de surveillance des travaux, certificats de paiement, ordres de changement, certificats de fin des travaux d'architecture par lui-même ou sur sa direction et sa surveillance immédiates.

Cette étude tire son origine des interrogations du Comité du manuel de pratique concernant la pertinence de l'usage universel du sceau. Il est actuellement envisagé que cet article puisse être modifié sur la base du principe que seuls les documents officiels et contractuels engageant la responsabilité de l'architecte devraient être scellés.

Comité conjoint O.A.Q./A.A.P.P.Q.

Présidents par alternance	Paul-André Tétreault, OAQ Raimondo Averna, AAPPQ
O.A.Q.:	Ginette Fontaine Jacques Reeves
A.A.P.P.Q.:	Denys Rancourt Pierre-Louis Rivest
Secrétaires par alternance	Irénée Goudreau, OAQ Claude Letarte, AAPPQ

Le Comité conjoint OAQ/AAPPQ a comme mandat d'assurer la meilleure coordination possible entre les deux organismes en éliminant les dédoublements. Notamment, il voit à ce que l'ensemble des dossiers traités de part et d'autre le soit de manière conjointe ou complémentaire. Au cours de l'année 1987-88, il s'est réuni à deux reprises pour discuter des sujets variés: Loi sur les architectes, Code civil, assurances, cliniques d'architecture, etc. Trois comités conjoints ont été formés ou ont vu leur mandat précisé:
- Comité conjoint des assurances
- Comité conjoint des services aux architectes
- Comité informatique

Comité conjoint O.A.Q./A.A.P.P.Q. Révision du Code civil

Président:	Paul-O. Trépanier
Membres:	Howie Clavier Jean-Claude Dubé Alain Fournier Simon Labrecque René Lagacé Jean-Louis Lalonde Louise Laurendeau Claude Letarte Gilles Marchand Jean-Luc Poulin

Un comité conjoint OAQ/AAPPQ a été formé et avait pour mandat d'analyser l'avant-projet de loi portant réforme au Code civil du Québec de droit des obligations en ce qu'il affecte la responsabilité civile des architectes.

Le comité est formé d'architectes oeuvrant au sein de la pratique privé et de quelques avocats. Etant donné que cette réforme affectera également les ingénieurs du bâtiment, l'Association des ingénieurs-conseils a participé aux délibérations du comité afin de cerner les problèmes communs engendrés par les modifications proposées par le gouvernement.

Ce comité s'est penché plus particulièrement sur le chapitre de l'avant-projet intitulé "Du contrat d'oeuvre" qui, advenant son adoption, régirait quiconque exécute une oeuvre, soit en réalisant un ouvrage ou en procurant un service.

Le comité a donc analysé les quelque quarante articles du chapitre du contrat d'oeuvre et un mémoire sera présenté aux audiences publiques tenues par le Gouvernement du Québec, au mois d'août prochain.

Comité de valorisation de l'architecture

Président:	Pierre d'Anjou
Secrétaire:	Myriam Avon
Membres:	Michel Bégin Frédéric Carrier Madeleine Demers Marc-André Gosselin Maire-Pascale Saltiel

Notre comité fut formé par le Bureau lors de sa réunion du 2 juillet 1987. Cette initiative faisait suite à un colloque organisé par le Comité régional de Québec au mois de juin 1987, colloque où, entre autres, fut fait le constat d'un malaise généralisé, au niveau de la pratique de l'architecture au Québec et de l'urgence d'intervenir, pour l'Ordre, afin qu'elle remplisse véritablement son rôle de protecteur des intérêts du public et, partant, de l'architecture.

Au cours de ses dernière réunions, le Comité a établi ses priorités, que le bureau a fait siennes pour l'année 1987-88, à sa réunion du 28 août 1987. Ces priorités se situaient au niveau de la formation, de l'information et du contrôle de la pratique, sous les volets internes à l'O.A.Q. (membres) et externes à l'O.A.Q. (grand public et donneurs d'ouvrage).

Au total, le Comité s'est réuni à 12 occasions pour tenter de mûrir ses réflexions sur le vaste sujet de l'amélioration de la pratique de l'architecture au Québec.

A sa réunion du 24 mars dernier, le Bureau approuvait la suggestion de notre comité de tenir, à l'occasion du congrès 88, un atelier spécial sur la valorisation de l'architecture, avec pour thèmes particuliers: la formation de l'architecte et le contrôle accru de la pratique. L'objectif de cet atelier est de permettre à tous nos membres, soucieux de l'avenir de l'architecture au Québec, de participer à nos réflexions sur les moyens que doit prendre l'Ordre pour garantir au public une pratique complète et satisfaisante de notre profession.

Comité organisateur du congrès des architectes

COCA 87

Président	Paul-André Tétreault
Secrétaire:	Myriam Avon
Membres:	Louise Barrette Jacques Bélanger André Brodeur Daniel Forgues Sylvie Girard Lionel Lefebvre Diane Simard Réal Thivierge Chantal Weigand

Une nouvelle formule de financement du congrès des architectes a été mise au point par le COCA 87 afin de diminuer considérablement les coûts d'inscriptions des congressistes tout en augmentant le nombre, la qualité et la variété des activités au programme. En effet, plus de 100 000 $ ont été receuillis par des fonds privés extérieurs (exposants et commanditaires) ce qui a permis de réaliser l'autofinancement de toutes les activités spéciales. Les résultats de cette réforme organisationnelle se sont donc avérés des plus rentables et le taux d'achalandage des plus encourageants puisque 979 personnes se sont inscrites à l'une ou l'autre des activités proposées: ateliers, tables-rondes, conférences, assemblées, soirée-spectacle, brunch-croisière et bien sûr, la soirée-gala au cours de laquelle était dévoilé le Prix d'excellence en Architecture 1987.

Parmi les autres innovations au programme du congrès 1987, une Cérémonie officielle de remise des permis aux 120 nouveaux architectes était organisée dans le cadre de la soirée-gala. Ce fut l'occasion de remettre officiellement le nouveau permis d'exercice qui changeait cette année, de format et de présentation graphique. La cérémonie se clôturait avec la remise du traditionnel "noeud papillon".

Deux assemblées générales ont attiré un grand nombre d'architectes. L'assemblée générale spéciale portait sur le Projet de révision de la Loi sur les architectes. Suivant celle-ci, l'assemblée générale annuelle sous la présidence du président sortant, M. Jacques Reeves.

C'est sous le thème "L'architecte s'implique que l'équipe du COCA 87 s'est réunie 19 fois pour développer sa thématique et mettre en branle l'organisation de ce congrès sans précédent. Le bilan de cette implication de onze professionnels est un actif dont l'Ordre a raison d'être fier.

Le Congrès 1987 avait lieu au Palais des congrès de Montréal, les 21, 22, 23 et 24 mai 1987.

Comité organisateur du congrès des architectes

COCA 88

Président:	Michel Achard
Secrétaire:	Myriam Avon
Membres:	Thomas Carrier Martine Goulet Raymond Huot Mireille Jean Jean-Eudes St-Amand Hélène Thibault Réal Thivierge

Fort de l'expérience de 1987, le Comité organisateur du Congrès 1988 a décidé d'aller encore plus loin cette année et d'offrir aux architectes un programme amélioré en attribuant une journée complète d'ateliers thématiques aux soirées-spectacles, deux conférenciers internationaux aux déjeuners-causeries, une exposition doublée en termes de superficie et du nombre d'exposants, des ateliers et tables d'information pour les comités de l'Ordre et l'Office des professions.

De plus, le Comité organisateur a voulu faire ressortir la couleur locale de ce congrès tenu à Québec en ajoutant à son programme trois tours guidés: tournée Passe-Partout sur Grande-Allée et dans le Vieux-Port, trois circuits de visites à pied Partout dans Québec et un tour historique et architectural en autobus, Partout en Nouvelle-France. Les projets régionaux ont aussi été mis en valeur avec une exposition de projets d'architecture en régions et de projets de recherche et développement.

Le comité était composé de neuf personnes représentant plusieurs régions du Québec et il s'est réuni en 23 séances de travail au cours de l'année. Le Congrès 1988 se tient au Centre municiapl des congrès de Québec, les 26, 27, 28 et 29 mai 1988.

Comité régional de Québec

Président:	Marc Bouchard
Membres:	Pierre D'Anjou Odette Béliveau Thomas Carrier Louis Desrochers Odile Roy Hélène Thibault

Le Comité régional de Québec a été mis sur pied il y maintenant un an. Ses objectifs visent:

- le regroupement des architectes dans la grande région de Québec,
- le support aux activités de l'O.A.Q.,
- une influence collective sur le développement du cadre bâti,
- l'information du public sur le rôles de l'architecte,
- et la sensibilisation du public sur l'importance de la qualité architecturale de son cadre bâti.

Dans l'atteinte de ces objectifs au cours de cette première année, nous avons réalisé les activités suivantes:

27 mars 1987
Lancement du comité par une conférence de presse présidée par M. Jacques Reeves, président de l'Ordre, entouré des membres du comité provisoire: Michel Bégin, Claude Belzile, Marc Bouchard, Pierre D'Anjou, Bertrand Pelletier et Evans St-Gelais et tenue à l'Hôtel Clarendon à Québec.

4 juin 1987
Présentation d'un mémoire dans le cadre de la consultation sur le "Plan directeur de la Ville de Québec" spécifiant la position des architectes sur les enjeux d'un premier plan directeur pour la ville.

26 juin 1987
Première activité socio-professionnelle du comité portant sur la programmation et préoccupations professionnelles sous le thème "Venez vous entendre" au Château Bonne-Entente.
Session de travail et souper regroupant 77 participants.

29 septembre 1987
Conférence de presse pour rendre publique une prise de position concernant le développement de "l'Ilôt St-Patrick" à Québec, prise de position présentée par Paul-André Tétreault, président de l'Ordre au bar l'Anonyme. Cette activité a été suivie d'une conférence en fin de journée à la Place Royale sous le thème de la "Place de Paris" où assistaient 80 participants.

13 novembre 1987
Visite restreinte à une trentaine de personnes au nouveau Musée de la Civilisation à Québec en compagnie de notre confrère co-concepteur du projet, Claude Belzile.

9 décembre 1987
Présentation des buts, objectifs et activités du comité régional à des étudiants et professeurs de l'école d'Architecture de l'Université Laval pour les intéresser.

11 décembre 1987
Rencontre 5 à 7 au bar Le Tube sous le thème "Bilan 87, Vision 88" regroupant une centaine de participants.

3 mars 1988
Participation au colloque Libre-échange de la Chambre de commerce locale.

28 mars 1988
Conférence de l'historien M. Denis Vaugeois ayant pour titre: "Plaidoyer pour la Ville", historique, développement et projections de la région de la Capitale, où on dénombrait une assistance de 60 personnes à l'Amphithéâtre du Complexe G.

29 au 31 mars 1988
"Exposition-Portrait du logement des sans-abris" au C.L.S.C. Basse-Ville, école d'Architecture de l'Université Laval, Résidences Bonaventure et l'O.A.Q.

31 mars au 4 avril 1988
Participation au Salon national de l'habitation conjointement avec la Clinique d'architecture de Québec, 7 500 dépliants promotionnels de l'O.A.Q. ont été distribués parmi les plus de 30 000 visiteurs du salon.

Il faut également noter notre collaboration:
- au COCA 88,
- à l'analyse préliminaire du dossier et la demande d'appui à la coalition pour la sauvegarde du Vieux-Port de Québec (en cours),
- à la mise sur pied d'une activité le 17 juin prochain pour faire le bilan de l'année et rechercher la relève et les énergies nouvelles pour poursuivre les dossiers en cours tels que:

Projet de la Grande Place
Patro St-Vincent de Paul
Classement Maison Henry
Restauration Moulin Cap-St-Ignace
Suivi au Plan directeur de la ville de Québec
Maison de l'architecture
Projet commémoratif de la Corporation architecture 90
Relations avec les médias: Le Soleil et Habitabec
Débat sur la promotion immobilière
Rencontre avec les ingénieurs
Budget du comité et divers autres aspects à développer et à consolider

Pour mener à terme tous ces projets et activités, le Comité régional a tenu douze (12) réunions, a reçu deux démissions, a élaboré un cadre de travail et de fonctionnement et a établi un pied à terre.

C'est alors avec la satisfaction d'un devoir accompli et heureux des résultats que le Comité complète la première année d'existance du premier Comité régional de l'O.A.Q.

Message des représentants du public

Mme Monique Gratton-Amyot
M. Marc-André Gosselin
M. Claude Savard

Les trois représentants du public outre leur participation aux réunions du Bureau, se sont impliqués dans différents comités. Ainsi,la contribution du docteur Mme Monique Gratton-Amyot au Comité de pratique illégale, lui a permis de soutenir l'intérêt public général dans des dossiers qui confrontent l'O.A.Q. avec les contrevenants de la Loi sur les architectes et en retour, de transmettre à l'Ordre les questions que se pose le public face à l'application de cette loi. Pour sa part, Marc-André Gosselin, en plus de participer aux délibérations du Comité administratif, fait partie du nouveau Comité de valorisation de l'architecture. Un volet prioritaire qu'il entend défendre est l'information du public ou des usagers plus particulièrement sur la nature des services offerts par les architectes et sur les différents aspects de la pratique professionnelle.

Quant à M. Claude Savard, il a été membre du jury du Concours Paul-Henri Lapointe, destiné à la presse architecturale.

Les représentants du public sont unanimes pour affirmer que l'adoption de la nouvelle loi sur les architectes s'impose dans les plus brefs délais puisqu'elle vient définir et préciser le domaine d'exercice réservé à l'architecture. Ainsi seraient terminés les longues discussions sur l'envahissement du champ de pratique de l'architecture par d'autres spécialistes.

Rapport de vérificateurs

Aux membres de
Ordre des architectes du Québec

Nous avons vérifié le bilan de l'Ordre des architectes du Québec au 31 mars 1988, ainsi que les états des revenus et dépenses, du surplus et des mouvements de la trésorerie de l'exercice terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugé nécessaires dans les circonstances.

A notre avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de l'Ordre des architectes du Québec au 31 mars 1988, ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Ce rapport ne couvre pas les prévisions budgétaires incluses dans l'état des revenus et dépenses, puisque nous ne pouvons exprimer d'opinion sur des données établies à partir d'estimations et d'hypothèses.

Raymond, Chabot, Martin, Paré

Comptables agréés

Montréal
Le 26 avril 1988

États financiers

Table des matières

Rapport des vérificateurs	22
Revenus et dépenses	24
Surplus	26
Mouvements de la trésorerie	27
Bilan	28
Notes complémentaires	29
Détail des dépenses par activité	30
Détail des frais généraux	33

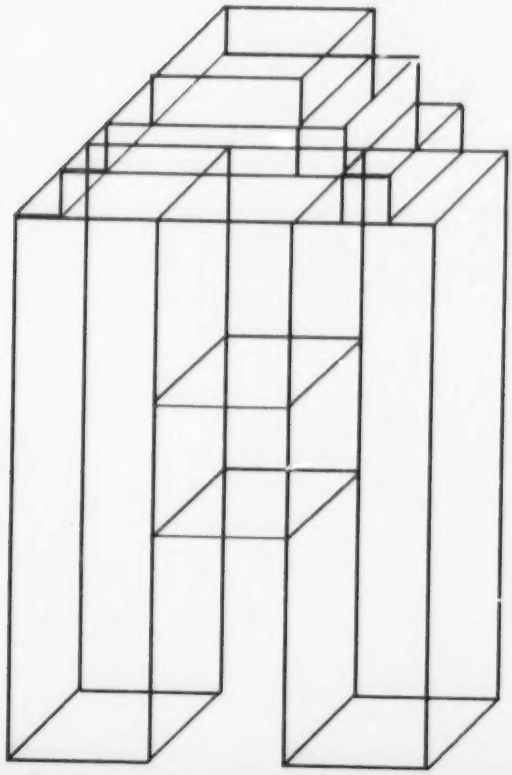

Revenus et dépenses
de l'exercice terminé le 31 mars 1988

Revenus	1988 Budget	1988 Réel	1987 Réel
Cotisations des membres	835 000 $	858 515 $	794 808 $
Droits d'inscription	13 000	19 075	15 800
Inscriptions aux examens	24 000	27 835	23 575
Cotisations des étudiants	6 000	6 460	6 050
Amendes et arbitrages	3 000	1 400	2 550
Enregistrements de sociétés	---	---	600
Etude de dossiers	4 000	7 150	5 150
Revenus de cours	70 000	75 260	65 040
Revenus de placement	48 000	45 200	54 474
Revenus de location d'espace (C.P.U.Q.)	7 000	1 838	6 250
Vente de documents et publications	25 000	25 282	23 591
Revenus divers	35 000	35 595	32 425
Assemblée annuelle et congrès	---	129 875	---
Subventions et commandites	5 000	6 500	6 404
Vente de plans – Concours Ro-Na	5 000	---	---
	1 080 000	1 239 985	1 036 717

Dépenses	1988 Budget	1988 Réel	1987 Réel
Allocations de présence: Bureau, comités statutaires, rémunération du président et des vice-présidents	55 000 $	53 659 $	48 508 $
Salaires et honoraires	393 000	392 887	368 272
Bénéfices au personnel permanent	39 000	38 268	36 433
Fournitures et équipement de bureau	63 500	74 005	76 682
Frais de poste et messagerie	40 000	41 086	38 272
Frais de téléphone	12 000	17 686	11 860
Frais d'immeuble	20 000	25 755	29 459
Amortissement des immobilisations	10 000	18 230	11 118
Frais légaux et experts	62 000	69 655	42 235
Communications	13 000	15 332	7 413
Formation continue	58 500	57 698	67 384
Informatique	1 000	---	6 601
Examens d'admission	23 000	22 112	20 293
Assemblée annuelle et congrès	10 000	140 867	22 982
Frais de représentation, de voyage et de déplacement	60 000	66 126	58 294
Prix et concours	20 000	26 504	14 650
Affiliations et redevances	12 000	14 011	13 452
Expositions et salons	10 000	3 442	11 459
Revue A.R.Q.	6 000	6 763	6 423
Publications de l'O.A.Q.	9 000	13 756	21 927
Diffusion d'information en architecture et publicité	2 000	2 268	2 000
Archifête	30 000	30 000	20 000
Organisation de réunions (Bureau, comité administratif et autres comités)	15 000	18 471	19 402
Dépenses diverses	10 000	7 264	11 822
Imprévus	25 000	32 764	19 236
Subvention à des projets spéciaux	2 000	---	2 500
Corporation du Centenaire de l'O.A.Q.	60 000	60 000	45 000
Banque de plans – Concours Ro-Na	5 000	---	463
Fonds des professionnels	2 000	540	1 000
Fondation Architecture Québec	2 000	4 225	4 510
Dossiers spéciaux (sous-traitance)	10 000	10 000	31 308
	1 080 000	1 263 374	1 070 958
Excédent des dépenses sur les revenus	--- $	(23 389) $	(34 241) $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Surplus
de l'exercice terminé le 31 mars 1988

	1988	1987
Solde au début	457 069 $	491 310 $
Excédent des dépenses sur les revenus	(23 389)	(34 241)
Solde à la fin	433 680 $	457 069 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Mouvements de la trésorerie
de l'exercice terminé le 31 mars 1988

	1988	1987
Exploitation		
Excédent des dépenses sur les revenus	(23 389) $	(34 241) $
Eléments hors caisse		
- Frais reportés	30 000	20 000
- Amortissement des immobilisations	18 230	11 118
- Variations d'éléments du fonds de roulement	(21 741)	137 378
Provenance des liquidités	3 100	134 255
Investissement		
Immobilisations et utilisation des liquidités	(28 749)	(9 065)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	(25 649)	125 190
Trésorerie au début	547 614	422 424
Trésorerie à la fin	521 965 $	547 614 $
Situation de trésorerie		
Encaisse	66 965 $	92 614 $
Dépôts à terme	455 000	455 000
	521 965 $	547 614 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Bilan
au 31 mars 1988

Actif	1988	1987
Actif à court terme		
Encaisse	66 965 $	92 614 $
Dépôts à terme	455 000	455 000
Débiteurs (note 2)	14 883	13 178
Frais payés d'avance	37 378	12 060
	574 226	572 852
Placement		
Obligations, au coût (valeur du marché 50 375 $; 50 103 $ en 1987)	50 000	50 000
Immobilisations (note 3)	90 162	79 643
Frais reportés		
Contribution à la Corporation de l'Archifête	—	30 000
	714 388 $	732 495 $

Passif et surplus	1988	1987
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et frais courus	12 987 $	57 011 $
Provision pour aide aux membres	1 000	1 000
Revenus perçus par anticipation	266 721	217 415
	280 708	275 426
Surplus	433 680	457 069
	714 388 $	732 495 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires
au 31 mars 1988

1 – Conventions comptables

Comptabilisation des revenus

Les revenus sont enregistrés selon la méthode de la comptabilité d'exercice;
les revenus relatifs à l'exercice subséquent sont présentés comme revenus perçus par anticipation au passif du bilan.

Amortissements

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants:

Bâtiment	– 4%
Mobilier et équipement	– 10%
Ordinateur	– 25%

2 – Débiteurs

	1988	1987
Comptes clients	9 430 $	6 685 $
Intérêts courus	5 453	6 493
	14 883 $	13 178 $

3 – Immobilisations

	1988		1987	
	Coût	Coût non amorti	Coût	Coût non amorti
Terrain	50 000 $	50 000 $	50 000 $	50 000 $
Bâtiment	54 702	8 423	54 702	10 610
Mobilier et équipement	102 908	2 509	102 406	2 358
Ordinateur	62 766	29 230	34 519	16 675
	270 376 $	90 162 $	241 627 $	79 643 $
Amortissements cumulés	180 214 $		161 984 $	

4 – Engagement

L'Ordre s'est engagé à verser une contribution totale de 250 000 $ à la Corporation du Centenaire de l'O.A.Q. Des montants de 35 000 $ en 1985-1986, 45 000 $ en 1986-1987 et 60 000 $ en 1987-1988 ont déjà été déboursés.

Le solde de 110 000 $ sera versé au cours des exercices subséquents à raison de 60 000 $ en 1988-1989, 40 000 $ en 1989-1990 et 10 000 $ en 1990-1991.

Détail des dépenses par activité
de l'exercice terminé le 31 mars 1988

	1988	1987
Bureau, comité administratif et président		
Allocation de présence des membres du Bureau et des comités statutaires et rémunération du président	46 779 $	42 263 $
Salaires et honoraires	34 782	20 618
Charges sociales	3 382	2 069
Frais de séjour et de déplacement des membres du Bureau, du comité administratif et du personnel	38 266	35 881
Quote-part des frais généraux	38 041	37 532
	161 250 $	138 363 $
Inspection professionnelle		
Salaires et honoraires	29 123 $	24 669 $
Charges sociales	3 703	3 203
Frais de déplacement et repas	2 837	1 017
Autres frais directs	---	251
Quote-part des frais généraux	11 011	10 846
	46 674 $	39 986 $
Discipline		
Salaires et honoraires	38 593 $	33 296 $
Charges sociales	1 009	1 243
Honoraires professionnels	10 939	10 590
Frais de déplacement et repas	2 745	1 260
Autres frais directs	---	16
Quote-part des frais généraux	16 452	17 273
	69 738 $	63 678 $
Conciliation et arbitrage		
Salaires et honoraires	3 236 $	1 860 $
Charges sociales	423	189
Autres frais directs	1 295	578
Quote-part des frais généraux	1 530	977
	6 484 $	3 604 $
Admission, examens et équivalence des diplômes décernés hors du Québec		
Salaires et honoraires	49 483 $	63 625 $
Charges sociales	5 357	5 256
Autres frais directs	23 869	6 575
Quote-part des frais généraux	24 302	28 086
	103 011 $	103 542 $

	1988	1987
Formation continue		
Salaires	6 678 $	8 864 $
Charges sociales	890	1 200
Honoraires	41 319	54 776
Frais de déplacement et repas	6 117	12 032
Autres frais directs	20 555	12 538
Quote-part des frais généraux	23 329	33 281
	98 888 $	122 691 $
Pratique illégale		
Salaires et honoraires	35 320 $	30 835 $
Charges sociales	4 690	4 011
Contentieux	30 256	20 441
Frais de déplacement et repas	18 286	15 048
Quote-part des frais généraux	27 341	26 181
	115 893 $	96 516 $
Cotisations et affiliations		
Dépenses d'affiliation	10 864 $	10 796 $
Quote-part des frais généraux	3 354	4 018
	14 218 $	14 814 $
Recherches, communications et relations avec les médias		
Salaires et honoraires	55 564 $	51 631 $
Charges sociales	6 396	4 964
Autres frais directs	17 849	44 717
Quote-part des frais généraux	24 641	37 710
	104 450 $	139 022 $
Prix en architecture		
Frais directs	32 931 $	27 354 $
Quote-part des frais généraux	10 168	10 181
	43 099 $	37 535 $
Congrès		
Salaires et honoraires	21 168 $	— $
Charges sociales	2 359	—
Autres frais directs	140 867	34 377
Quote-part des frais généraux	50 757	12 795
	215 151 $	47 172 $

	1988	1987
Manuel de pratique		
Salaires et honoraires	1 078 $	950 $
Charges sociales	135	65
Autres frais directs	8 736	6 781
Quote-part des frais généraux	3 072	2 901
	13 021 $	10 697 $
Corporation du Centenaire de l'O.A.Q.		
Salaires	4 480 $	3 213 $
Charges sociales	597	435
Frais directs	60 000	45 000
Quote-part des frais généraux	20 093	18 107
	85 170 $	66 755 $
Fondation Architecture Québec		
Contributions des anciens présidents	4 225 $	4 510 $
Expositions		
Salaires	1 535 $	754 $
Charges sociales	205	102
Honoraires et autres frais directs	13 854	17 657
Quote-part des frais généraux	4 815	6 891
	20 409 $	25 404 $
Archifête		
Salaires	42 $	505 $
Charges sociales	6	68
Autres frais directs	30 000	20 000
Quote-part des frais généraux	9 277	7 657
	39 325 $	28 230 $
Autres activités et comités		
Salaires	26 927 $	10 344 $
Charges sociales	3 588	1 400
Honoraires et autres frais directs	62 984	81 846
Quote-part des frais généraux	28 869	34 849
	122 368 $	128 439 $
TOTAL des activités	1 263 374 $	1 070 958 $

Détail des frais généraux
de l'exercice terminé le 31 mars 1988

	1988	1987
Frais généraux		
Salaires et honoraires	80 408 $	108 155 $
Charges sociales	8 017	12 966
Frais de poste et de téléphone	58 013	49 571
Fournitures de bureau	36 369	41 044
Taxes	12 046	14 061
Assurances	4 328	4 081
Electricité et chauffage	7 579	7 519
Entretien et réparations	2 788	3 896
Location d'équipement et contrats de service	33 351	16 700
Amortissement du mobilier et de l'équipement	351	301
Amortissement de l'ordinateur	15 691	8 629
Amortissement du bâtiment	2 188	2 188
Honoraires professionnels	5 659	8 260
Informatique	15 763	6 601
Divers	14 501	5 313
	297 052 $	289 285 $
Répartition des frais généraux		
Bureau, comité administratif et président	38 041 $	37 532 $
Inspection professionnelle	11 011	10 846
Discipline	16 452	17 273
Conciliation et arbitrage	1 530	977
Admission, examens et équivalence des diplômes délivrés hors du Québec	24 302	28 086
Formation continue	23 329	33 281
Pratique illégale	27 341	26 181
Cotisations et affiliations	3 354	4 018
Recherches, communications et relations avec les médias	24 641	37 710
Prix en architecture	10 168	10 181
Congrès	50 757	12 795
Manuel de pratique	3 072	2 901
Corporation du Centenaire de l'O.A.Q.	20 093	18 107
Expositions	4 815	6 891
Archifête	9 277	7 657
Autres activités et comités	28 869	34 849
	297 052 $	289 285 $

Les frais généraux ont été répartis au prorata des dépenses de chacune des activités.

Revenus	Budget 1987-88	Budget 1988-89
Cotisation des membres	835 000 $	915 000 $
Droits d'inscription	13 000	14 750
Frais d'examen	24 000	26 000
Cotisation des étudiants	6 000	6 000
Amendes et arbitrages	3 000	3 000
Etude de dossiers	4 000	4 100
Revenus de cours	70 000	70 000
Revenus de placements	48 000	48 000
Location d'espace C.P.U.Q.	7 000	---
Vente de documents et publications	25 000	25 000
Comité régional de Québec	---	12 550
Revenus divers	28 000	19 600
Congrès et assemblée annuelle	7 000	235 000
Subventions et commandites	5 000	40 000
Ro-Na / Vente de plans	5 000	---
Programme d'assurances collectives	---	15 000
Total	**1 080 000 $**	**1 434 000 $**

Dépenses	Budget 1987-88	Budget 1988-89
Allocation de présence et rémunération du président et des vice-présidents	55 000 $	58 000 $
Bénéfices / personnel permanent	39 000	48 000
Salaires et honoraires	393 000	425 000
Fournitures et équipement de bureau	63 500	66 000
Frais de téléphone	12 000	15 000
Poste et messagerie	40 000	44 000
Frais d'immeuble	20 000	28 000
Amortissement	10 000	10 000
Frais légaux et experts	62 000	87 000
Communications, diffusion d'information et publicité	15 000	30 000
Formation continue	58 500	69 500
Informatique	1 000	---
Examens d'admission	23 000	23 000
Assemblée annuelle et congrès	10 000	181 350
Frais de déplacement / membres des comités	60 000	43 000
Frais de déplacement / membres du personnel	---	20 000
Prix et concours	20 000	34 500
Affiliations et redevances	12 000	20 000
Expositions et salons	10 000	5 000
A.R.Q.	6 000	5 000
Publications O.A.Q.	9 000	12 000
Archifête	30 000	---
Organisation de réunions	15 000	20 000
Dépenses diverses	10 000	10 000
Imprévus	25 000	30 000
Subventions / projets spéciaux	2 000	2 000
Centenaire O.A.Q. et Congrès U.I.A.	60 000	60 000
Comité régional de Québec	---	17 550
Ro-Na / Banque de plans	5 000	---
R.E.E.R. / Fonds des architectes	2 000	---
Dossiers spéciaux	---	50 000
Fondation Architecture Québec (F.A.Q.)	2 000	5 100
Dossiers en sous-traitance	10 000	15 000
Total	**1 080 000 $**	**1 434 000 $**